

L'ANNÉE 2023 EN ACTIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2023



La charte, encore et toujours... L'année 2024 a été de nouveau marquée par la révision de ce document essentiel, qui décrit l'action globale du Parc naturel régional de 2025 à 2040 et engage donc formellement son avenir.

Issu d'un long temps de réflexion, d'échanges, de prospective et de rédaction, accompagné d'un nouveau plan précis des lieux, le projet de charte a été validé en Comité syndical le 31 janvier 2023. Les visites de nos interlocuteurs se sont ensuite succédées sur le terrain : Conseil national de la protection de la nature, Fédération nationale des Parcs, Autorité Environnementale. A noter que cette dernière nous a donné, le 9 novembre 2023, un avis favorable soulignant la qualité et la clarté du travail fourni.

Au cœur de ce projet de charte, se situe la reconversion de la tourbière de Sèves (dite « de Baupte »). Dans ce cadre, le programme d'action agricole a été finalisé et présenté au ministère de la transition écologique. Un diagnostic des pratiques de chasse a été réalisé avec l'appui à la fédération départementale des chasseurs, qui a adapté les pratiques aux perspectives de reconversion. Enfin, une campagne de relevés topographiques de haute précision avec la technologie Lidar a été menée avec le CNAM Interchmer, dans le but d'aboutir à une cartographie des lieux concernés par l'évolution de la tourbière.

Une page s'est tournée dans le domaine de Beauguillot, avec le départ à la retraite de Jean-François Elder, conservateur de cette réserve Naturelle depuis 30 ans. Il a été remplacé par Ludivine Gabet, qui travaillait auparavant au Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche.

Sur le plan festif et pédagogique, le pique-nique du Parc a été marqué, le 14 mai 2023, par une conférence très appréciée de l'historien de l'énergie J-B Fressoz, tandis que 850 personnes ont participé tout au long de la saison aux animations proposées sur les Réserves Naturelles Nationales du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie, avec Quentin, le nouvel animateur.

Par ailleurs, de nombreuses actions s'inscrivant dans la durée ont poursuivi leur cours :

- Plantation d'environ 13 km de haies bocagères.
- Rénovation de maisons en terre : 23 opérations aidées et 46 visites conseil de l'architecte du Parc.
- Engagement de 19 exploitations agricoles de la vallée du Merderet dans les PSE (Paie-ments pour Services Environnementaux).

Enfin, la dotation « biodiversité et aménités rurales » versée par l'État aux communes du Parc a représenté 460 000 € en 2023.

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Révision de la charte	p. 2-3
Biodiversité	p. 4-11
Eaux et zones humides	p. 12-15
Développement local	p. 16-17
Sensibilisation	p. 18-21
Paysages et urbanisme	p. 22-23
Tourisme	p. 24-25
Transition énergétique et écologique	p. 26-27
Communication	p. 28-29
Observatoire	p. 30-31
Administration	p. 33-34
Vie institutionnelle	p. 35-37

RÉVISION DE LA CHARTE

PROJET CHARTE 2025-2040

RENOUVELLEMENT DU DÉCRET DE LABELLISATION

L'échéance du décret de renouvellement est fixée au mois de février 2025. Une durée de trois ans et demi (minimum) est nécessaire pour mener la procédure de révision.

Le projet de charte 2025-2040 accompagné du Plan de Parc et de l'ensemble des documents réalisés en 2022 ont été validés en Comité syndical du 31 janvier 2023.



Les documents réglementaires de la révision de charte 2025-2040

La Région a voté ce projet et l'a transmis au Préfet pour solliciter les avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), de la Fédération des Parcs naturels régionaux et des services de l'État.



Les rapporteurs du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux ont été accueillis les 12 et 13 juin 2023 pour découvrir le territoire et ses enjeux. Cette visite a permis de mobiliser de nombreux partenaires du Parc qui ont, à cette occasion, rappelé leur intérêt et leur soutien au Parc naturel régional.



Visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération des Parcs naturels régionaux - Périers

Le Préfet a émis un avis favorable, le 9 novembre 2023, en soulignant la qualité et la clarté du projet.

L'évaluation environnementale a été menée conjointement pour orienter les choix et les dispositions de la charte. Suite à la validation de l'évaluation environnementale et de la version 2 du rapport et du plan de Parc de la charte 2025-2040, le Parc a saisi l'autorité environnementale pour avis, le 27 novembre 2023.

Un résumé de la charte « L'Essentiel de la charte » a été rédigé au cours du 2e semestre 2023. Ce document de synthèse servira pour l'enquête publique (2024) et la consultation pour l'adhésion des collectivités locales (2025).

Le groupe des 5 élus du bureau, référents pour la révision de la charte (Anne Hébert, Pierre Aubril, Jean-Michel Green, Yann Mouchel et Jean-Marie Poulain), s'est réuni 4 fois, afin de préparer les étapes de travail, le contenu du document « L'Essentiel de la charte » et les décisions à prendre en bureau.



BIODIVERSITÉ

PRÉSERVER ET DONNER À VOIR LES ESPACES NATURELS

CHIFFRES CLÉS

- 3 documents d'Objectifs animés par le Parc : **37 700 ha.**
- Surfaces en espaces naturels, gérées directement par le Parc : **1 315 ha.**
- Surfaces en contrat MAEc : **10 698 ha**, soit **41%** de la Surface Agricole Utile (SAU) possible.
- 10 mares** restaurées en 2023 (135 depuis 2014).
- 297 090 données** saisies dans la Base de données SERENA.

GÉRER L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PONTS D'OUVE

Le site des marais des Ponts d'Ouve, attaché à la Maison du Parc, figure parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Manche. L'ENS est un élément indissociable de la Maison du Parc constituant la vitrine du territoire vis à vis du public, des acteurs et des partenaires. L'ensemble donne à lire et comprendre le marais.

En 2022, 18 250 personnes ont été accueillies à la Maison du Parc, avec 14 540 visiteurs sur l'ENS, dont 3 220 personnes accompagnées en visite (22 % des visiteurs du site).

Une exposition photos « Regards sur les marais » a été mise en place sur la boucle de randonnée en plein cœur du marais. Ce travail a été réalisé avec une démarche participative des « visiteurs photographes » fréquentant le site.

Un nouveau cheminement a été créé, avant d'accéder à la Maison du Parc, pour permettre l'accès du public au site de l'ENS, sans passer par l'accueil en période hivernale. Cet accès est proposé uniquement l'hiver, en dehors de la période de vacances.

Un partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN), située à Rouen, a permis de travailler sur un projet de renouvellement d'observatoire, à l'Est du plan d'eau principal.

L'entretien courant du site s'est traduit par le maintien des bonnes conditions d'accès aux visiteurs (entretien de 5 km de chemins, 5 observatoires, 4 platelages, 2 pontons, réparation des mobiliers d'interprétation).

En parallèle de la dynamique d'accueil du public, un travail a été effectué sur la gestion des différents habitats humides, ainsi que sur le suivi des conventions agricoles, des niveaux d'eau et des différents équipements agricoles (clôtures, descente abreuvoir,...).



Animation sur l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont, Carentan-les-Marais

De nombreux suivis naturalistes ont été réalisés pour poursuivre la connaissance du site :

- 65 espèces d'oiseaux nicheurs avec 2 nouvelles espèces : l'Échasse blanche et le Vanneau huppé ;
- 69 espèces d'oiseaux hivernants ;
- 1 dortoir d'ardéidés avec 1 245 individus en décembre (record pour le site et probablement du département de la Manche),
- 1 dortoir de busards avec un maximum de 15 individus en mars (suivi de la reproduction du brochet (31 brochetons capturés), suivis des amphibiens, mammifères,...).

Echasse blanche
observée sur l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont, Carentan-les-Marais



GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE BEAUGUILLOT

Le Parc naturel régional gère la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot (RNNB) depuis juillet 2014, pour le compte de l'État.

Dans le cadre des aménagements faisant suite à l'extension de la RNNB, le programme de travaux relatif à l'accueil du public s'est poursuivi tout au long de l'année. Les observatoires, les cheminements et une partie de la signalétique sont désormais en place. Trois directions sont possibles depuis le parking principal. Vers l'Est, le chemin des observatoires, praticable par tout public, invite à aller jusqu'à un grand observatoire. En direction du Nord, le site est doté d'un platelage ouvrant sur un accès jusqu'alors réservé à l'équipe gestionnaire et sur deux observatoires. Le chemin vers le Sud conduit à un nouvel observatoire qui donne à voir la zone humide et la baie des Veys.

Pour tempérer l'impatience des visiteurs, nombreux à vouloir accéder au site pendant la période des travaux, Quentin SUARDI, éducateur à l'environnement de la RNNB, a organisé plusieurs sorties de terrain.



Nouvel observatoire de la RNN de Beauguillot
Sainte-Marie-du-Mont

Parmi les autres moments forts du site, la rédaction du nouveau plan de gestion a débuté à l'été. Concomitamment, trois bureaux d'études ont été retenus pour réaliser le diagnostic jusqu'en février 2024. La suite sera effectuée en régie. L'achèvement du plan est fixé en octobre 2024.



Une partie importante de l'activité concerne les suivis. Les résultats issus des comptages des oiseaux hivernants attestent d'un maintien élevé des effectifs. Le nombre et la répartition des oiseaux montrent une réponse positive aux travaux d'arasement pour reconnecter les prairies humides entre le Nord et le Sud.

Quant à la nidification, les effectifs de nicheurs sont en légère baisse sur la partie Nord et en augmentation dans le polder. Cependant, la baisse précoce du niveau d'eau, en lien avec un problème de vanne, a conduit à l'échec des espèces, telles que l'avocette élégante ou l'Échasse blanche, pourtant en nombre dès le printemps.

Des suivis télémétriques de phoques veaux-marins en baie des Veys ont été mis en place dans le cadre du projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer. Pour ce faire, une séance de capture a eu lieu sur le périmètre de la RNNB. 8 phoques ont été équipés de balise et ont fait l'objet de prélèvements biologiques. Les opérations ont été conduites sous la responsabilité du centre d'études biologiques de Chizé, le CNRS/Université la Rochelle. Les données issues des balises permettront d'étudier les sites et les ressources des phoques, afin d'évaluer les impacts potentiels du projet de parc éolien.

Quelques événements climatiques ont touché la RNNB. Tout d'abord au printemps, le manque de précipitations a posé des problèmes d'abreuvement du bétail en eau. Une conduite amenant l'eau potable a été installée pour résoudre le problème.

En fin d'année, la tempête Ciaran a couché plusieurs dizaines d'arbres sur la moitié Nord-Ouest de la RNNB. Dans un premier temps, d'importants travaux d'abattage et d'évacuation ont été nécessaires pour restaurer les lieux. S'en suivra un travail de réparation des équipements agropastoraux, avant la saison agricole 2024.



Groupe de phoques gris
en baie des Veys

GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SANGSURIÈRE ET ADRIENNERIE



Sphaignes

Le Parc assure la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (RNNSA) depuis 1991 et met en œuvre le plan de gestion (2018-2027), pour le compte de l'État. La gestion s'effectue en partenariat avec la Commission Syndicale de la Sangsurière et la commune de Doville, propriétaires des terrains.

La gestion agricole a été fortement impactée par les conditions climatiques de l'été 2023, marquées par des records de pluies entre le 15 juillet et la fin août. Elles n'ont pas permis de réaliser les travaux de gestion par la fauche sur l'ensemble de la Sangsurière (gestion agricole et écologique).

Au niveau scientifique, deux études ont été menées :

La réactualisation de l'inventaire des bryophytes (Conservatoire Botanique National de Brest-CPIE du Cotentin) a été engagée afin de réactualiser des données anciennes, datant du début des années 2000. Ce travail est toujours en cours et sera prolongé en 2024, en raison de la très grande diversité des bryophytes à la Sangsurière.

Une étude sur le Phragmite aquatique a été engagée en 2023, mais les conditions climatiques et l'absence de fauche n'ont pas été favorables à la halte migratoire de ce petit passereau dans la RNNSA. Aucun oiseau n'a été capturé.

Un stage de 6 mois a été mené dans le cadre d'une étude fonctionnelle. Elle a été initiée dans le cadre de l'appel à projets « Eau & biodiversité » de l'Agence

de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Ce stage était centré sur l'évolution de la topographie entre 1998 et 2023 et des mesures de qualité des eaux d'alimentation de la RNNSA. Une synthèse des résultats sera proposée en 2025, dans le cadre de l'élaboration de l'état initial de la RNNSA avant travaux de reméandrage du Gorget.

METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) NATURA

Au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DocOb) de 3 sites :

• des Marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys

Suite à la révision en 2022 et à la validation du nouveau Document d'Objectifs du site, 2023 constitue la première année de mise en œuvre de la nouvelle feuille de route.

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023-2027, un nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été mis en place. L'ensemble des contrats précédents arrivant à échéance, un potentiel important d'exploitants était susceptible de souscrire au nouveau dispositif de contrat MAEC, pour 5 ans.

353 exploitants ont souscrit à des MAEC proposées dans le site des marais, totalisant une surface de 9 862 hectares (toutes mesures confondues), soit 41 % de la SAU du site. Ces résultats confirment l'intérêt des exploitants pour les dispositifs d'aide agri-environnementales, jamais démenti depuis une trentaine d'années. Par ailleurs, la mesure d'entretien des fossés a rencontré un réel succès et répondu à un besoin local, avec plus de 300 km de fossés engagés qui bénéficieront d'un entretien dans les 5 prochaines années, sur le linéaire estimé de 2 000 km de fossés dans le site Natura 2000.

L'engagement en MAEC implique, dorénavant, l'obligation pour les exploitants de réaliser une formation durant les 2 premières années de l'engagement, afin de bénéficier de l'aide financière. Le Parc propose aux exploitants de nombreuses sessions réparties sur tout le territoire, sur des thèmes variés : gestion du parasitisme en zone humide, agronomie et valeur fourragère des prairies de marais, gestion du jonc, connaissance de la faune et de la flore des marais...

En 2023, le Parc s'est associé à l'Université de Rennes, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche et le Conservatoire d'Espace Naturels de Normandie (CEN) afin de porter un projet de recherche-action pour étudier les capacités de colonisation de la Crassule de Helms, une espèce exotique envahissante. La colonisation récente par la crassule d'un secteur de marais fait, en effet, craindre une expansion rapide de l'espèce sur des marais périphériques, voire un essaimage à l'ensemble des marais du Cotentin et du Bessin. Aucune opération de gestion n'est pleinement satisfaisante dans la gestion ou l'éradication de cette espèce, la détection rapide et le traitement des foyers émergents étant les solutions actuellement les plus efficaces.

En 2021, une station de plusieurs pieds de jussie (*Ludwigia peploides*) a été découverte sur les berges du plan d'eau de la tourbière de Sèves. Au cours de l'été 2023, le Parc et la brigade d'intervention « Espèces exotiques envahissantes » du CEN Normandie ont mobilisé leurs équipes pour l'arrachage manuel de 2 120 litres de jussie, répartis en une vingtaine de stations sur les 650 hectares de la tourbière, avec l'appui technique de la Florentaise. D'autres stations de jussie ont été traitées sur la Vire, grâce au Syndicat de la Vire.

Un nouvel Arrêté Inter-Préfectoral, publié en novembre 2023, interdit la pêche professionnelle et de loisir des poissons amphihalins sur 3 secteurs de Tatihou et de la baie des Veys. Tout amphihalin capturé accidentellement sur ces secteurs doit être immédiatement remis à l'eau. L'Arrêté prévoit d'autres mesures afin de réduire les pressions sur ces espèces. La pêche de loisir au filet est désormais interdite sur les 3 secteurs.

En 2023, un contrat Natura 2000 a permis la réalisation de travaux de restauration de bâtiments abritant une colonie de Petit Rhinolophe, sur Picauville. De nouveaux contrats sont en préparation pour 2024.

• des Landes de Lessay – Havre de Saint-Germain-sur-Ay

Les dégâts économiques et écologiques engendrés par la tempête Ciaran sont importants sur le site Natura 2000. À titre d'exemple dans les landes boisées, l'Office National des Forêts estime à 70% les arbres tombés. C'est un coup dur pour la production sylvicole dans les landes, mais également pour la biodiversité. La présence de pins tombés au sol constitue une menace pour les landes et les tourbières. Si les pins ne sont pas évacués, le milieu va s'enrichir et se modifier, ce qui impactera la faune et la flore associés à ces milieux fragiles. Certains outils Natura 2000, comme les contrats, pourront être mobilisés en fonction des enjeux.

La campagne de souscription aux MAEC, coordonnée par le Parc, s'est déroulée durant le printemps/été 2023. 11 exploitants ont déposé des dossiers MAEC, ce qui représente 836 ha, soit 68 % de la SAU du site Natura 2000. Une première formation, organisée par le Conservatoire du littoral, s'est déroulée le 3 octobre 2023 sur les prés salés, à destination des éleveurs de moutons.

La cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 a été actualisée par le CPIE du Cotentin, en collaboration avec l'antenne de Caen du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) : 36 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 habitats non végétalisés et 7 habitats prioritaires ont été cartographiés. Ces habitats couvrent 2 614 ha, soit 65% de la surface totale du site. L'état de conservation de ces habitats est favorable pour 25% des habitats, moyen pour 9% des habitats, défavorable pour 38% des habitats et non renseigné pour 28 % des habitats (cela concerne les habitats non végétalisés). Un travail de comparaison, avec les cartographies des années antérieures, est en cours afin de mesurer l'évolution des milieux.

• des fours à chaux de La Meauffe, Cavigny et Airel

Les effectifs totaux sont stables, bien que des tendances à l'augmentation ou à la diminution des effectifs soient notables, selon les espèces.

Les effectifs de Grand Rhinolophe se stabilisent après la baisse de 2019-2020, tandis que ceux du Grand Murin, avec 31 individus, atteint un record cette année.

Les effectifs de Petit Rhinolophe, légèrement moindres qu'en 2022, date du maximum observé, restent toujours à un bon niveau. Le nombre de Murins de type moustaches (Murin de Daubenton et Murin de Natterer) est légèrement au-dessus de la médiane des comptages depuis le début du suivi, les fluctuations interannuelles restent toutefois délicates à interpréter. Les effectifs du Hamel Bazire atteignent, quant à eux, un maximum cette année avec 19 individus, dont 16 de Murins de type moustaches.

Comme chaque année, divers travaux d'entretien ont été menés par le Conseil départemental de la Manche sur l'Espace naturel sensible de Cavigny, situé dans le site Natura 2000.

Sur la partie Ouest du site (La Meauffe), la fréquentation est très régulière et accompagnée d'un fort dépôt sauvage de déchets auprès des plans d'eau, mais également à proximité immédiate des fours à chaux. L'accumulation de déchets, au sein des fours de Roque Genest groupe Ouest, est, par ailleurs, de plus en plus forte (bouteilles, matériels de camping, déchets de repas), témoignant d'une forte fréquentation.

Le site a également accueilli une cinquantaine de personnes le 9 septembre 2023, à l'occasion d'une sortie réunissant 4 associations : les Curieux de nature, Bouillonnant Valthère, Graines de partage et Asso V-Lô.



Comptage hivernal de chauves-souris - La Meauffe

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE



Héron garde-boeufs

Le Parc naturel régional poursuit la surveillance écologique des zones humides, avec son outil de suivi des oiseaux nicheurs. Pour les deux espèces de passereaux en régression à long terme, on observe encore une baisse pour le Pipit farlouse et un rebond pour l'Alouette des champs. La tendance, sur le long terme, de la Bergeronnette flavéole est considérée stable avec une progression ces 3 dernières années. Phragmite des joncs, Tarier des prés et Bruant des roseaux sont globalement en progression, même si, le Tarier affiche une très légère baisse cette année.

Les espèces dites patrimoniales, visées par les suivis spécifiques en 2023, montrent des résultats contrastés : le Busard des roseaux connaît une bonne année 2023, avec 20 couples, l'effectif est à son plus haut niveau, la production reste très moyenne. Le Busard cendré est, au contraire, au plus bas niveau avec 2 couples, la production, restant relativement mauvaise, est en dessous de la moyenne. Après plusieurs années d'absence, un chanteur de Butor étoilé est noté, son statut au niveau national est très préoccupant, avec un déclin très prononcé. La Marouette ponctuée, avec un seul chanteur, reste un nicheur potentiel très rare. Le râle des genêts n'a pas été contacté et n'est plus qu'un nicheur très occasionnel sur le territoire.

Côté limicoles, le Vanneau huppé se maintient à son plus bas niveau, alors que le Courlis cendré continue de progresser : il y a désormais autant de Courlis que de Vanneaux huppés dans les différentes vallées. La progression de l'Échasse blanche et du Chevalier gambette se confirme, probablement à mettre en lien avec le réchauffement climatique et les sécheresses sévères en péninsule ibérique. Les hauts niveaux d'eau importants à la sortie de l'hiver ont été particulièrement favorable aux anatidés, notamment la Sarcelle d'été et le Canard souchet, mais aussi à la Mouette rieuse.

On note également une progression spectaculaire du Héron garde-boeufs qui est devenu, en quelques années, l'espèce la plus abondante. La population de Cigogne blanche, suivie à partir d'une liste de communes échantillonnées cette année, a encore progressé, assortie d'une productivité légèrement supérieure à la moyenne, sur 37 ans.

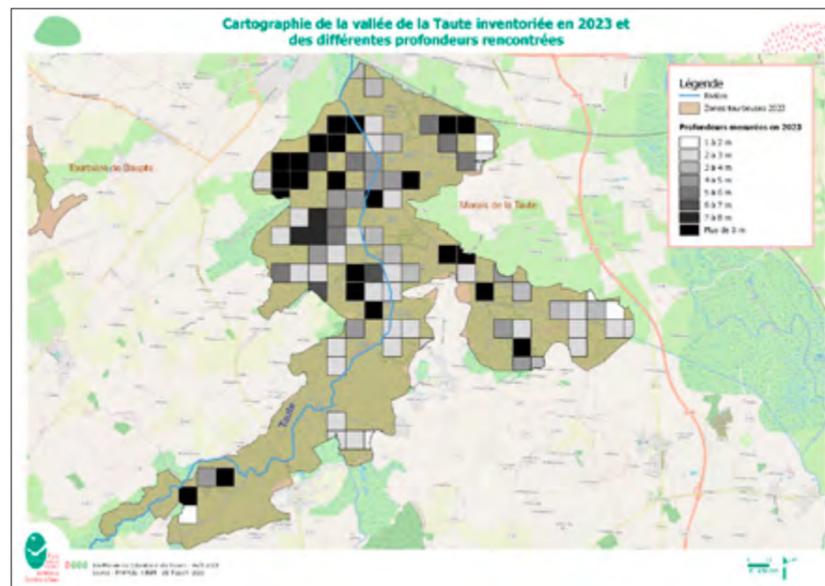
CONNAÎTRE ET VALORISER LA FONCTION STOCKAGE DE CARBONE

Le Parc a décidé de remettre à jour l'inventaire des tourbières de son périmètre, déjà connu grâce à l'inventaire des Mines de 1949 comme étant le territoire le plus important, en terme de volume de tourbe. Une deuxième stagiaire a été missionnée pour poursuivre l'actualisation de cet inventaire.

Cette année, le travail s'est essentiellement concentré sur la vallée de la Taute.

Cette vallée constitue la plus grande vallée tourbeuse de la zone d'étude du Parc, avec une profondeur de tourbe moyenne de 4,33 m, couvrant 3 636 hectares. L'actualisation des teneurs en carbone des tourbes, réalisée depuis 2022, permet de réactualiser le stock de carbone des tourbières du Parc à 17 Millions de Tonnes de Carbone.

Ce travail de longue haleine demande à être poursuivi, car de nombreuses zones tourbeuses n'ont pas encore fait l'objet d'actualisation.



Inventaire tourbeux, vallée de la Taute - stage 2023

ANIMER LE PROJET DE RECONVERSION DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES

Les partenaires concernés par le projet de reconversion de la tourbière de Sèves ont été invités par le Préfet de la Manche à se concerter, dans la perspective de l'arrêt de l'exploitation de la tourbière en 2026. Cet arrêt entraînera la fin des pompages d'eau et avec elle, l'augmentation de l'étendue du plan d'eau et du taux d'humidité dans le sol.

Le 14 mars 2022, le Parc a été désigné comme pilote de ce projet pour concilier les objectifs suivants :

- protéger la zone humide, qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques, notamment pour la séquestration du carbone ;
- accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, tout en conduisant un véritable projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif en zone humide favorable à la conservation du site ;
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site, dans un environnement plus vaste que celui des marais, permettant de combiner l'ambition scientifique que représente la conservation et la renaturation de la tourbière et de ses richesses écologiques actuelles, ainsi qu'une valorisation de ses patrimoines naturels et culturels, à travers une offre de tourisme de nature cohérente avec le territoire du Parc, afin de relayer le développement socio-économique du territoire.

L'écriture du plan d'accompagnement de la profession agricole, action désignée comme prioritaire par la mission inter-ministérielle venue auditionner les parties prenantes début 2021, a été finalisée en juin 2023 et présentée aux exploitants.

Il s'articule autour de 3 objectifs :

- constituer une réserve foncière en vue de compenser les éleveurs les plus impactés ;
- compenser financièrement la perte de droits à produire
- accompagner stratégiquement et techniquement les exploitants moins impactés dans l'adaptation de leur système d'exploitation.

Après une première prise de contact avec le cabinet de la Secrétaire d'État à l'Écologie en avril 2023, ce plan détaillé a été présenté mi-décembre. Le Conseil départemental de la Manche sera le pilote de la mise en œuvre de la compensation foncière, en s'associant les services de la SAFER.

Un travail de diagnostic similaire à celui des activités agricoles a été réalisé par la Fédération des Chasseurs de la Manche, afin d'évaluer les impacts de la remontée des niveaux d'eau sur la pratique de la chasse et les installations. Une première réunion de présentation du contexte et des enjeux, suivie d'un temps d'échange, a été organisée en début d'été. Suite aux entretiens individuels réalisés avec les gabionneurs, la Fédération a alerté le Préfet de la Manche sur les difficultés techniques à venir (adaptation des installations, gestion à venir sur le territoire en lien avec la population de sangliers) et sur l'inquiétude des chasseurs concernant le périmètre et le statut de la zone de protection de la biodiversité forte qui sera créée.

Une réunion d'information a eu lieu mi-octobre à Gorges, pour présenter le contexte et les enjeux liés à la fin de l'activité industrielle et de collecter les attentes des habitants. Dès que les données altimétriques seront analysées, une réponse au cas par cas sera apportée aux riverains.

L'inondation accidentelle de prairies au mois de juin a été l'occasion de réunir les membres du comité technique du projet dont notamment, les représentants des usagers, l'Association Syndicale Autorisée de la Douve et le Conseil départemental de la Manche afin de partager les connaissances de chacun et alimenter les futures études sur la compréhension du fonctionnement hydrologique du site. Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour concrétiser, en 2024, le lancement d'un bilan des connaissances sur la circulation des eaux de surface et le montage d'un projet de recherche sur les impacts de l'arrêt d'activité industrielle sur les eaux de surface et les eaux superficielles.

La tourbière de Sèves - Gorges



Les données topographiques précises du site ont été reprises à l'aide d'un drone, équipé d'un système LIDAR, dans le cadre d'un partenariat de recherche avec le CNAM-Intechmer de Cherbourg. Elles vont permettre de réaliser une représentation de la surface du sol du marais, avec une marge d'erreur de 6 cm et de préciser la localisation de chacun, par rapport aux futurs niveaux d'eau. En complément, il sera réalisé une orthophotographie de grandes précisions sur l'espace de survol. Les résultats définitifs sont attendus pour 2024.

Campagne de mesures topographiques par drones - Equipes du Parc naturel régional et du Cnam Intechmer - Juillet 2023 - Tourbière de Sèves

À l'été 2023, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie, plusieurs journées ont été consacrées au repérage et à l'arrachage d'une plante exotique envahissante, la Jussie. Cette plante aquatique a été découverte en 2021 sur le plan d'eau, sans que son origine n'ait été identifiée. Elle se multiplie de façon rapide, principalement par bouturage et peut coloniser les berges et gravement altérer la diversité végétale et animale. Elle peut également nuire à la circulation des eaux et aux usages.

Enfin, le Parc naturel régional a pu bénéficier de l'investissement d'Helena Woods, en service civique pour 6 mois, dont les compétences nous ont permis, grâce à des entretiens enregistrés, de collecter la mémoire des personnes ayant des souvenirs des premiers temps de l'exploitation industrielle de la tourbe, voire antérieurs. Tous les éléments récoltés permettront de valoriser le patrimoine culturel de ce site et le rôle de ses habitants. Ce fonds a été déposé aux archives départementales.

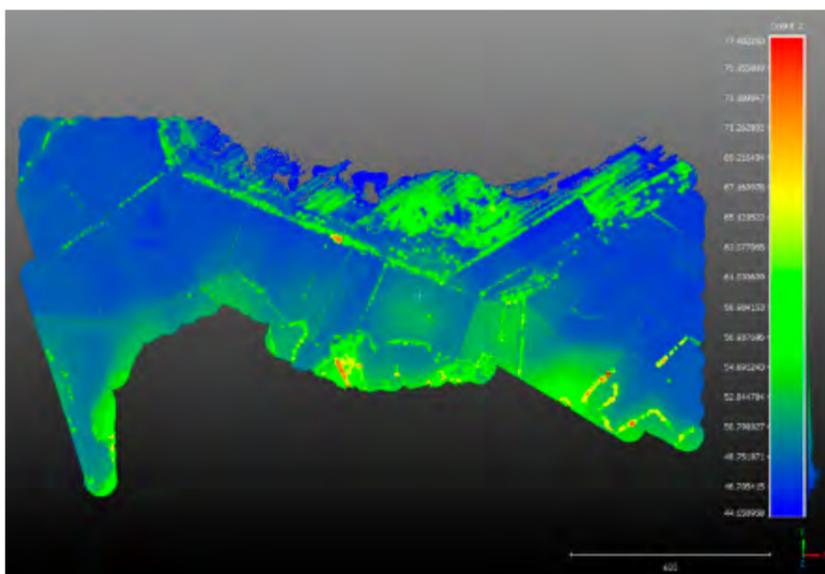
Réunions d'animation de projet en 2023 :

- 2 comités opérationnels le 3 mars et 2 mai ;
- 1 réunion publique « habitants » le 19 octobre ;
- 3 réunions du groupe de travail « usages » : le 24 janvier et 1^{er} février sur la thématique du plan d'actions agricoles, le 6 juillet sur la gestion des eaux de surface ;
- 1 réunion d'information « chasseurs » le 4 juillet ;
- 1 réunion de préfiguration du groupe de travail scientifique le 14 novembre.

Affiche distribuée pour annoncer le passage des équipes du Parc naturel régional et du Cnam Intechmer



Extrait illustratif des premiers résultats



VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE



BIODIVERSITÉ DU PARC

Le site dédié à la connaissance naturaliste !

297 090 données naturalistes sont maintenant saisies dans SERENA. Elles concernent 3 635 taxons (dont 3 426 espèces).

Les données publiques stockées dans SERENA sont désormais disponibles dans l'outil de visualisation en ligne des données naturalistes du Parc GeoNature atlas : <https://biodiversite.parc-cotentin-bessin.fr/atlas/>.

ANIMATIONS SUR LES MARAIS COMMUNAUX

Une conférence « Histoire des espaces agricoles collectifs dans le Cotentin » a été organisée en avril, à Picauville, en partenariat avec le Trident et une sortie a été proposée à Tribehou en septembre.

Notre prestataire nous a également livré une synthèse sur l'histoire des marais communaux, en vue d'alimenter le site internet du Parc. L'intégration de ces éléments est prévue courant 2024.

RESTAURATION DES MARES BOCAGÈRES

La mise en œuvre du programme se traduit par des visites de terrain et la rédaction des fiches de caractérisation PRAM, l'élaboration du dossier de consultation et l'accompagnement des entreprises sur le terrain, le suivi et la réception des travaux.

Après avoir visité plus d'une dizaine de mares, ce sont 10 mares (soit 135 depuis 2014) qui ont fait l'objet de travaux en octobre 2023. Au programme : débroussaillage, bûcheronnage, curage et mise en place de clôtures, selon les sites. La dynamique s'est poursuivie sur le territoire de collectivités déjà visitées comme sur Carentan-les-Marais (2), Formigny-la-Bataille (1), La Cambe (1), Marchésieux (3), Saint-Martin-d'Aubigny (3). Des communes et entreprises privées ont également bénéficié de conseils pour diagnostiquer les travaux à mener sur leur site en faveur de la biodiversité.

De plus, pour les exploitants qui en font la demande et dans la mesure où les mares concernées en ont la capacité, des pompes à nez peuvent être installées pour l'abreuvement des animaux. Cette année, 3 mares ont été équipées.



Travaux de restauration d'une mare, Marchésieux

Dans le cadre des suivis post-travaux, un échantillon de 4 mares restaurées en 2022 a été prospecté en 2023. Les données de suivis montrent que dès l'année suivant les travaux, les mares retrouvent une fonctionnalité en tant que site de reproduction pour les amphibiens, comme en atteste la présence de larves de tritons détectées sur 2 d'entre elles. Au total, à minima 4 espèces d'amphibiens ont été identifiées sur l'ensemble des mares suivies : Grenouille verte et Grenouille rieuse, Triton alpestre. Les Tritons palmés et/ou ponctués n'ont pas pu être distingués sur le terrain, car ils ont uniquement été observés au stade larvaire. Les prochains suivis programmés sur ces mares, en 2024, permettront de conforter ces observations.



Crassule de Helms

EAUX ET ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER, SOUTENIR, INFORMER ET RESTAURER

CHIFFRES CLÉS

- **288** exploitants agricoles engagés en MAEC sur le SAGE Douve Taute.
- **1** projet triennal d'adaptation de la Côte Est au changement climatique validé et 1 partenariat renouvelé avec la CAC et la CCBDC.
- **2 500** personnes sensibilisées aux enjeux du changement climatique sur le littoral.
- **10** stations de mesures fonctionnelles.
- **3** syndicats de marais accompagnés dans leur programme d'entretien de fossés et cours d'eau et 1 programme de restauration lancé sur le Merderet avec la collectivité.
- **100%** du linéaire de l'Aure Inférieure ouvert à la circulation des poissons migrateurs.
- **1** nouvel Arrêté Préfectoral expérimenté pour la gestion des niveaux d'eau sur la vallée de l'Aure inférieure.
- Classement des cours d'eau des marais de l'Aure réalisé.

METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DOUVE ET TAUTE

Le SAGE Douve Taute est approuvé depuis 2016. Le Parc naturel régional en assure l'animation depuis son lancement en 2005. Le travail d'animation consiste à faire émerger des actions favorables à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

L'année 2023 a été marquée par le succès de la mise en œuvre d'une première action : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les zones humides amont : les bassins versants de la Douve et la Taute comptent plus de 10 500 ha de zones humides « amonts » (hors marais). Pour accompagner le changement ou le maintien de pratiques agricoles vertueuses et bénéficiant à ces milieux fragiles, le SAGE a proposé, en 2018, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur ces petites zones humides. Forts de la réussite de cette première campagne et l'ensemble des dossiers engagés arrivant à échéance, la CLE a validé l'ouverture d'une nouvelle campagne sur le territoire du SAGE pour 2023-2027.

Les mesures proposées ont pour objectifs :

- la reconversion de parcelles humides cultivées en surface en herbe ;
- la suppression ou limitation de la fertilisation ;
- la maîtrise du chargement et de la période de pâturage, ainsi que des dates de fauche.

La campagne MAEC s'est déroulée, sur l'année 2023, de la manière suivante :

- une première phase de communication et de réunions d'information à destination des acteurs et des exploitants agricoles, au premier trimestre ;
- une phase de rendez-vous individuels avec les exploitants afin de réaliser le diagnostic, le plan de gestion et la fiche de liaison nécessaires à leur engagement, au second trimestre ;
- une phase de formation des exploitants, au dernier trimestre.

Cette opération fut un succès avec 288 exploitants engagés dans une

ou plusieurs mesures, pour une surface totale engagée de 4 464 hectares.

Travail sur un partenariat avec le Sdeau 50 pour la mutualisation de l'animation des SAGE du département

Les structures porteuses des SAGE du département de la Manche ont été sollicitées par le Syndicat Départemental d'eau de la Manche (SDeau50) afin d'étudier la faisabilité d'un partenariat qui se concrétiserait par la mutualisation des animateurs, au sein du SDeau50.

Les animateurs des SAGE ont travaillé à la formulation de ce partenariat et à la rédaction d'une convention.

Étude de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2022-2027 a été adopté le 23 mars 2022. Les SAGE doivent se mettre en compatibilité avec les nouveaux SDAGE dans les trois ans suivant leur adoption.



L'animatrice a réalisé une première analyse de la compatibilité du SAGE Douve-Taute. Ce travail est en cours d'étude par les services de la DDTM de la Manche.

AMÉLIORER ET VALORISER NOTRE CONNAISSANCE SUR L'EAU

En collaboration avec les Syndicats de marais, le Parc a recentré son réseau de mesures hydrométriques sur 10 stations prioritaires (4 stations de pluviométrie et 6 de limnimétrie) qui ont été rééquipées, en 2020, sur les vallées de la Douve, la Taute et l'Aure.

La maintenance et le contrôle périodique de la collecte des données se sont donc poursuivis sur l'année 2023. Il est à relever que la station de l'Aillerie sur la Taute a cessé de fonctionner à la fin octobre. Le changement du module a pu être réalisé en interne et a permis de récupérer toutes les données enregistrées sur cette station à enjeux. Par contre, le pluviomètre de Brix a connu des dysfonctionnements sur toute l'année 2023, dont l'origine n'a pu être diagnostiquée. Il fonctionne à nouveau depuis le mois de novembre 2023. L'annonce par Météo-France de la mise à disposition des données, au 1er janvier 2024, permettra de pallier le manque de données sur l'année 2023.

L'ensemble de ces données est mis à la disposition des gestionnaires des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et partenaires (services de l'État, Fédération de Pêche) pour assurer le suivi des niveaux d'eau en temps réel sur chacune des vallées, via le site internet dédié au réseau de mesure. Les bilans sont partagés annuellement en réunion de concertation.

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DES ZONES HUMIDES

Le Parc naturel régional poursuit sa mission d'accompagnement des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et des collectivités : élaboration des programmes d'entretien de fossés et/ou cours d'eau (cartographie), déclaration Loi sur l'eau et formulaire d'incidence Natura 2000, en concertation avec le service instructeur (police de l'eau) de la DDTM 50.

Interpellé sur l'impact du faucardage sur la faune aquatique, le Parc a réalisé, en 2023, une synthèse bibliographique des données existantes en France sur la question et s'est engagé à évaluer l'impact des différents outils existants sur le territoire (bateau faucardeur, griffe ou godet faucardeur), à travers le suivi des travaux réalisés par les ASA. Un protocole de suivi a donc été défini et testé sur un échantillon de canaux cette année. Il sera reconduit en 2024, à plus large échelle, afin d'établir des recommandations pour l'entretien des réseaux.



Suivi de l'impact du faucardage

Restauration de la continuité écologique (RCE) sur les ouvrages structurants du marais

• La Taute

Sur le moulin du Mesnil, suite à la remise en question du scénario de passe à poissons par les membres du Copil en 2021, le Parc a organisé une rencontre entre l'ASA de la Taute Supérieure et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM), en charge de la Gemapi en janvier 2023, pour échanger sur les conditions d'une éventuelle reprise de la maîtrise d'ouvrage par la collectivité. Un courrier en ce sens a été transmis à la COCM. La réponse reçue en décembre n'a pas permis de relancer le projet. Toutefois pendant l'été, le Parc a effectué une campagne de sondage pédologique qui a permis de révéler la présence de tourbe, encore en bon état, sur un secteur de marais encore non inventorié, dans des épaisseurs parfois importantes (supérieures à 3 m). Ces nouvelles données mettent en avant la nécessité d'une étude complémentaire, afin d'évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse.

Sur l'ouvrage de la Clergerie, l'ASA de la Taute s'est prononcée pour un aménagement rustique, alternant une série de radiers et mouilles. Suite à des incohérences relevées dans le rapport, le Parc a travaillé avec l'ASA à la définition d'un nouveau marché, avec une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux RCE sur l'ouvrage, incluant un volet reprise de l'étude existante sur la Taute et ses fossés. La question d'élargir le périmètre de l'étude jusqu'au marais d'Auxais, alimenté par l'ouvrage (inscrit ENS), nécessite une rencontre avec le Département qui n'a pu être programmée qu'en 2024. Le calendrier de mise en œuvre reste encore à établir.

• L'Aure

En 2023, la Fédération Départementale de Pêche du Calvados (FDP14) a lancé les travaux d'aménagement d'une rivière de contournement sur le vannage du Pont de l'Acre avec l'entreprise Lafosse, pour près de 256 000 € T.T.C., financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le FEDER. Il reste à reprendre l'aménagement de la frayère en 2024. Il s'agissait du dernier vannage à équiper pour restaurer la continuité écologique sur l'Aure Inférieure.

Dans le cadre de cette mise en conformité des ouvrages, l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux. Deux comités techniques, organisés par le Parc naturel régional et co-animés avec les services de l'État, ont permis de faire le bilan de cette gestion sur l'année écoulée auprès de tous les acteurs (associations de pêche, chasseurs et gabionneurs) et d'évoquer les problématiques du marais. Le Parc a poursuivi son accompagnement des agriculteurs sur les dysfonctionnements observés au printemps 2023 (constat terrain, analyse des données issues de la station de mesure, cartographie des parcelles inondées). Ce travail a permis de prolonger les dispositions prises dans l'arrêté de 2022, avec la fermeture d'une vantelle en période de réessuyage du marais et un report de la fermeture de la vanne de Monfréville au mois de mai.

Le comité technique du 10 novembre 2023 a évoqué le projet d'une étude fonctionnelle pour comprendre l'origine des inondations et le rôle des ouvrages dans la gestion du risque d'inondation des parcelles agricoles. Si le portage reste à définir, le Parc a rédigé une synthèse de la bibliographie disponible sur le marais de l'Aure Inférieure, dans l'objectif de préparer le cahier des charges de l'étude.

Un programme pluriannuel d'entretien du réseau hydraulique a été élaboré par le Parc au côté de l'ASA, après validation des services de la DDTM du Calvados concernant l'identification des cours d'eau de marais. Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour des travaux prévus de 2024 à 2025.

• Étude hydrogéologique sur les marais communaux

Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique sur les marais de la Holerotte (Saint-Germain-sur-Sèves) et de l'Ay (Lessay) avec des inondations estivales, malgré la densité du réseau de fossés de drainage existant, associées à des déformations de sols. Ces désordres pourraient, à terme, remettre en question l'exploitation agricole des parcelles.

• Saint-Germain-sur-Sèves

En 2022, les bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg ont été retenus par l'ASA de la Douve pour réaliser l'étude hydrogéologique des marais de la Holerotte.

Les résultats de la campagne topographique, réalisée en 2022, ont été partagés en fin d'année. Ils confirment l'effet de subsidence sur le marais en 20 ans, avec la perte effective de 10 à 80 cm d'altimétrie selon les secteurs, phénomène plus marqué depuis 2011 sur les bords de Sèves avec un nouveau secteur détecté au Nord du marais. L'étude des tourbes a révélé leur tassement sur 50 à 70 cm d'épaisseur en surface.

Sur le volet hydrologique, il ressort que la nappe des sables joue un rôle fonctionnel majeur sur le marais, notamment dans le soutien de la nappe des tourbes. Or, l'activité de pompage limite le niveau piézométrique moyen en période estivale, entraînant encore un risque de tassement des tourbes. Les pratiques liées à la tourbière de Baupte ont également des répercussions sur le marais de la Holerotte, notamment via la Sèves, et accroissent le risque d'inondations prolongées du fait de l'affaissement et de l'imperméabilisation des tourbes superficielles. L'analyse détaillée des données piézométriques, prévue au Copil de restitution de 2024, apportera des réponses sur le rôle de chaque compartiment hydrologique dans le système tourbeux afin d'orienter les solutions techniques à expérimenter.

• Lessay

En 2022, le conseil municipal de Lessay a retenu les bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg pour réaliser le diagnostic hydrogéologique du marais communal.

Les premières analyses des données topographiques, disponibles entre 1998 et 2011, montrent que le phénomène de subsidence est peu marqué sur les secteurs ciblés par des problématiques d'inondations, peut-être dû à un dépôt sédimentaire des cours d'eau venu compenser la perte de sol, comme le suggèrent les sondages réalisés dans la tourbe. En 2023, une campagne topographique a été réalisée, associée à la pose de piézomètres dont les premiers résultats n'ont pas encore été partagés avec le Copil. Le Parc continue de suivre cette étude qui se poursuit jusqu'en 2025.



Chantier de restauration de la RCE sur l'Aure inférieure

• Plan de gestion du marais de Saint-Fromond

Le marais de Saint-Fromond couvre une surface d'environ 580 ha, situé sur la vallée de la Vire. L'ASA de la Basse Vire et le Syndicat de la Vire souhaitant avancer sur une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, ils se sont tournés vers le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) pour définir un plan de gestion du site visant à évaluer les pratiques existantes et à les améliorer.

En 2023, le Parc a poursuivi l'accompagnement du volet hydraulique de cette démarche portée par le CEN. Un document synthétisant les spécificités de chaque secteur de marais et les travaux nécessaires au maintien de leur fonctionnalité est désormais disponible pour accompagner l'ASA dans ses pratiques. Un calendrier de gestion des niveaux d'eau coté, pour en faciliter l'appropriation, a pu être proposé au comité technique du 16 mars 2023, en même temps que le CEN présentait l'état d'avancement du projet. Ce calendrier a pu être expérimenté pendant l'année sur le marais du Silly, de la Couaille et du Lessay (unité de gestion cohérente) pour être validé au prochain Copil de 2024. De son côté, le CEN a présenté les résultats de l'enquête agricole menée en 2022 et le diagnostic écologique du marais, avec un focus sur la colonisation des pelouses rases des gabions par la Crassule de Helms (espèce exotique envahissante).

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU LITTORAL

La Communauté de communes de la Baie du Cotentin, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et le Parc poursuivent leur coopération pour engager la Côte Est dans un réel projet de territoire incluant les aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes.

La démarche « Notre littoral demain ? » a permis de faire un premier état des lieux et déterminer une stratégie. Dans le cadre de ce projet, les collectivités entament maintenant une phase pré-opérationnelle afin d'adapter la Côte Est du Cotentin au changement climatique.

Ainsi, l'année 2023 a été consacrée à la recherche de financements et au montage d'un projet triennal 2024-2026 d'adaptation de la Côte Est au changement climatique.

Le projet d'adaptation de la Côte Est du Cotentin au changement climatique se décline donc en 4 volets afin d'explorer les champs de la relocalisation, la sensibilisation, l'adaptation des activités et l'accompagnement des processus naturels.

Le volet 1 « Aménagement du territoire » concerne les actions visant à préparer le territoire à l'émergence d'opérations de relocalisation. Il est constitué de deux actions permettant de préparer la recomposition spatiale du territoire. Une troisième action vise à étudier la pré-faisabilité de la relocalisation du site historique d'Utah Beach, point identifié comme le plus sensible à l'érosion.

Le volet 2 « Sensibilisation » comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir, en poursuivant l'acculturation des différents publics.

Le volet 3 « Adaptation » doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles et des habitations.

Le volet 4 sera développé dans un second temps. Il vise à améliorer la résilience des espaces naturels protecteurs.

Ce projet a obtenu un soutien financier de l'Europe, via le FEDER porté par la Région Normandie, pour les deux premiers volets. L'année 2023 a permis, outre le montage du projet et les demandes de financement, de définir la gouvernance, le calendrier et de recruter un chargé de mission pour le volet « aménagement du territoire ».

La fin de l'année 2023 a permis de lancer le travail sur la mise en œuvre d'un observatoire agro-écologique des prairies humides rétro-littoral qui permettra d'analyser leurs évolutions au regard du changement climatique et de pouvoir accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques, puis de leurs systèmes. Cet observatoire bénéficie du soutien de la fondation SETEC et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Enfin, comme en 2022, deux actions de sensibilisation grand public ont été menées à la fête de la Mer et des littoraux de Ravenoville et au village des sciences de Cherbourg-en-Cotentin. Ces deux événements ont permis de présenter les enjeux du changement climatique sur le littoral à environ 2 500 personnes.



Fête de la mer et des littoraux - Ravenoville

DÉVELOPPEMENT LOCAL

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PRODUCTIONS
LOCALES ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

CHIFFRES CLÉS

50 245 € investis pour 23 opérations Terre aidées par le Parc.

46 sites ont été visités pour des conseils et des diagnostics par le Parc.

LES FILIÈRES D'ÉCO-MATÉRIAUX : LEVIER D'AVENIR POUR RÉHABILITER ET CONSTRUIRE UN HABITAT LOCAL

Concernant la filière terre, le Parc naturel régional a continué son soutien technique auprès d'Enerterre pour la mise en place de la production de matériau terre préparé. Il a également pris part à plusieurs rencontres et études menées à l'échelle régionale et nationale. Il a ainsi participé à l'étude MAILLONS portant sur la caractérisation du potentiel des filières géo et biosourcées de la vallée de la Seine, dans une perspective de massification de leur emploi. Il a également

intégré, via la Fédération des Parcs naturels régionaux, le dispositif du Plan National Terre visant à compléter les connaissances et coordonner les recherches sur le matériaux terre, pour en développer son usage dans la construction.

Le Parc est, par ailleurs, intervenu pour apporter des conseils sur plusieurs projets de constructions neuves, développés sur le territoire normand. Il a ainsi accompagné le projet de création d'une chapelle en bauge dans l'Orne, de la Maison de la Forêt sur la commune de Montfiquet (14), d'un cellier à calvados sur la commune de Cardonville (14). Ces projets, bien qu'en dehors du territoire du Parc, font appel aux compétences des entreprises formées et soutenues par les actions du Parc. Sur son territoire, le Parc naturel régional a accompagné les réflexions sur la faisabilité de quelques opérations publiques, telles que l'extension du cimetière et la restauration/extension de la Maison Violette à Carentan-les-Marais, la création de deux logements éco-construits sur Trévières et des projets de rénovation/extension sur La Haye-du-Puits et Périers.

Concernant la formation professionnelle, la formation avec le GRETA a été reconduite, avec une dizaine de stagiaires formés. Le Parc est également intervenu dans une formation pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, organisée par le CREPA Normandie. La sensibilisation a été également poursuivie avec des conférences au clos des Fées à Paluel (76), à l'Isle d'Abeau (38), une conférence en ligne pour l'université de Yazd en Turquie, afin de présenter la bauge comme alternative pour reconstruire après les séismes. L'action du Parc a également fait l'objet d'un documentaire/interview diffusé sur internet.

FONDS DE SOUTIEN A LA FILIÈRE TERRE ET AUX FILIÈRES LOCALES BIO-SOURCÉES

Le Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées, politique de soutien financier à la rénovation du patrimoine emblématique du Parc naturel régional et mise en place dès sa création, a été mobilisé en 2023, à hauteur de 50 245 €, sur 23 opérations aidées. 4 de ces dossiers concernaient l'aide particulière allouée à la rénovation intérieure et 6 autres ont été subventionnés sur des ravalements extérieurs au taux inférieur. Les visites de conseil et de diagnostic préalables à l'obtention d'une aide ont également été menées sur 46 sites.

EXPÉRIMENTER LA CONSTRUCTION DE MURS ISOLANTS PROGRAMME COBBAUGE

La première phase du projet Européen CobBauge s'est achevée en 2018. La seconde phase a commencé en 2019 et s'est achevée en mars 2023.

Après l'achèvement du prototype en 2022, l'année 2023 a été consacrée à la valorisation des premiers résultats, ainsi qu'à la formation. Le projet a ainsi fait l'objet d'une communication lors d'un colloque à Vic en Espagne et lors de la clôture du projet à Caen. En complément des salons faits fin 2022, le projet et ses solutions techniques ont été présentés localement au salon de l'habitat de Caen. Le prototype a fait l'objet de plusieurs visites professionnelles et grand public.

Enfin, des formations ont été organisées et certaines programmées pour 2024. Une expérimentation de préfabrication de blocs CobBauge de grandes dimensions avait été entamée fin 2022, avec l'ENSA Normandie. Elle s'est achevée en 2023 par la mise en place, avec succès, des blocs produits. Ces essais devront être analysés et poursuivis dans le cadre d'un autre projet à construire.

PROGRAMME ÉLEVAGE ET ZONES HUMIDES

Entre 2019 et 2021, le programme d'expérimentation « PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MILIEUX HUMIDES », soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), s'est déployé sur trois territoires (les Marais du Cotentin et du Bessin, le Marais de Brouage et la Plaine Maritime Picarde). Ses objectifs étaient de revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides. Localement, il a été financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et co-animé par le Parc et la Chambre d'Agriculture de la Manche. Plusieurs actions ont été initiées durant cette période et l'AESN a acté, fin 2021, la poursuite de ce projet pour 3 nouvelles années, avec un partenariat similaire Parc/Chambre d'Agriculture. Pour ce nouveau triennal d'actions, une réunion du CoPil s'est tenue à l'automne 2022, actant un bilan de l'expérimentation, les actions initiées et les perspectives à venir. Fin 2023, une réunion du comité technique a permis d'esquisser un premier bilan des 2 années de mise en œuvre et d'orienter les actions de 2024, en vue de déterminer un prochain programme d'actions pour 2025-2028.

Paielements pour Services Environnementaux (PSE)

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le territoire identifié et mis en œuvre en 2022 avec 10 fermes engagées en début d'année et 10 autres à l'automne 2022. L'enveloppe financière attribuée au Parc a été entièrement utilisée : aucun autre engagement n'était possible. En 2022, de premiers contrôles ont eu lieu à l'automne et de premiers paiements (pour les 10 fermes engagées début 2022) ont également été effectués. En 2023, la nouvelle Politique Agricole Commune s'est aussi mise en œuvre. Le dispositif PSE ayant été créé sous la précédente PAC, tout un travail de mise en compatibilité de ces deux dispositifs a été nécessaire : réflexions autour des nouveaux indicateurs, concertation avec l'AESN, les éleveurs et la profession agricole, puis pour les fermes souhaitant poursuivre leur engagement initial avec l'évolution proposée (un critère d'éligibilité supplémentaire), la signature d'un avenant.

19 fermes sont restées engagées pour lesquelles l'ensemble du dispositif a pu reprendre comme prévu : instruction des dossiers et paiement (second paiement pour 10 fermes et premier paiement pour 9 fermes), puis contrôle d'une partie d'entre elles. Un temps certain a été nécessaire pour réfléchir avec l'AESN et proposer des simplifications concernant la partie administrative et financière du dispositif.

Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique, avec des journées de formation collective et des accompagnements individuels, qui est à destination de tous les éleveurs s'intéressant aux pratiques de pâturage en marais.

- 3 accompagnements individuels (3 fermes laitières) ;
- la poursuite de l'accompagnement d'une partie des fermes suivies en 2022, de manière plus légère, afin que les éleveurs gagnent en autonomie ;
- 2 journées de formation collective : saisonnalité des végétations et valeur fourragère des prairies de marais ;
- 1 demi-journée chez un des éleveurs suivi individuellement pour le retour d'expérience.

Une 3ème édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques - prairies et parcours » s'est tenue début juin sur la vallée de l'Aure, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay en septembre. Le lauréat participera au concours national, lors du Salon International de l'Agriculture 2024.

À noter, la venue du comité directeur national du CGA « Pratiques Agro-Ecologiques », en juin 2023, pour découvrir le GAEC Degroult (lauréat précédent sur la vallée de la Vire et second prix national de sa catégorie) et le récompenser une nouvelle fois pour ses pratiques. Cela a été l'occasion de réunir élus locaux, coopérative laitière, membres du jury et profession agricole autour des marais et de leur rôle majeur sur le territoire.

La gestion raisonnée du parasitisme est un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux. Après le travail d'un stagiaire en 2022 autour de l'évaluation des pratiques existantes et des possibilités d'actions, ce sont les professionnels qui ont été rencontrés (GTV Normand, GDS de la Manche) pour échanger autour de la possibilité d'un programme d'actions.

En émergence

Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? » sur la façade Est Cotentin, la création d'un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été initié fin 2023. Il aura vocation à suivre collectivement des éleveurs et leurs pratiques d'exploitation des prairies de marais.

Dans la poursuite du dispositif de PSE public, des réflexions s'engagent autour de la poursuite après la fin du financement de l'AESN. Pour cela, une rencontre des animatrices de Symbiose ont permis d'éclaircir les missions de cette association, les projets portés et les rôles qu'elles pourraient jouer dans la mise en place de PSE privés sur les marais.

SENSIBILISATION

DONNER À APPRENDRE, FAIRE PARTICIPER ET MOBILISER

CHIFFRES CLÉS

Les Rendez-vous du Parc : 232 animations, **2 200** participants.

Les Envolées : 500 participants, **3** sorties et **3** conférences.

689 élèves ont bénéficié des « classes Parc » 2022-2023, soit **67** demi-journées d'intervention prises en charges par le Parc.

312 élèves participent au dispositif sur l'année scolaire 2023-2024, soit **52** demi-journées d'intervention.

2 526 jeunes ont été accueillis à la Maison du Parc, soit **102** groupes scolaires ou extra-scolaires hors dispositif « classes Parc », soit **59** visites guidées et/ou ateliers encadrés par l'équipe pédagogique du Parc.

tion du film « Cotentin, des marais pleins de ressources » de Thomas Delorme, ainsi qu'un brunch mettant en avant les produits locaux.

LES ENVOLÉES 2023

Les « Envolées » du Parc se sont à nouveau tenues, cette année sous forme d'un pique-nique géant qui a rassemblé environ 500 personnes, le dimanche 14 mai 2023.

«LES RENDEZ-VOUS DU PARC»

En 2023, le Parc a proposé 232 animations, dont 104 se sont déroulées à la Maison du Parc. Sur l'ensemble du territoire, 24 animations ont été programmées. Ces animations ont rassemblé 2 200 participants.

Les visites guidées de l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve, accessibles par la Maison du Parc, rythment le programme avec une animation proposée chaque semaine, deux pendant chaque semaine des vacances scolaires et jusqu'à quatre par semaine, en juillet et août.

Un programme spécifique autour de sorties et d'ateliers destinés aux familles est proposé durant toutes les vacances scolaires. Des visites thématiques s'inscrivent dans de nombreuses opérations départementales, régionales, nationales ou européennes (ex. Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du Patrimoine, Journée mondiale des Zones Humides, Nuit de la chauve-souris...).

Avec l'arrivée d'un animateur au sein des Réserves Naturelles Nationales du domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie, le programme de découverte s'est étoffé avec une centaine d'animations qui ont accueilli 850 participants.

Le Parc a également participé au festival des « Égaluantes » à Carentan-les-Marais, le 26 novembre, en proposant la projec-

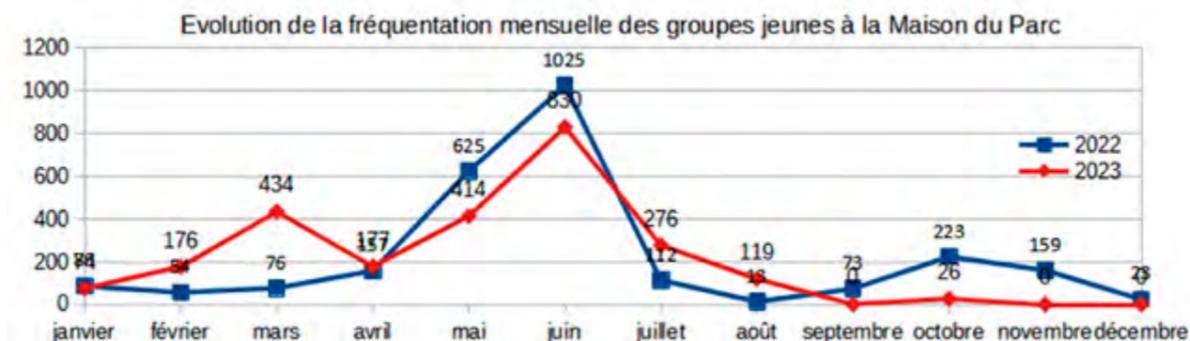
La matinée a débuté dès 6 heures pour les lève-tôt avec une sortie à l'aurore et s'est poursuivie avec une visite sur l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve et une sortie vélo en direction de la Baie des Veys.

Trois conférences se sont déroulées dans l'après-midi avec les interventions d'Erwan Patte, de Fanny Moritz et de Jean-Baptiste Fressoz entrecoupées des performances scéniques et musicales de la Compagnie Non Négociable et de la fanfare des Carottes râpées. Un troc-plantes et des ateliers musiques vertes ont animé le Jardin des Têtards tout l'après-midi, permettant la participation des plus petits comme des plus grands.

Les Envolées 2023 - Maison du Parc Carentan-les-Marais

ÉDUIQUER / AGIR AUPRÈS DES JEUNES

Le Parc a eu quasiment la même fréquentation des publics jeunes entre 2022 et 2023, respectivement 2 626 et 2 526 scolaires ou extra-scolaires.



En revanche, la typologie des groupes a un peu évolué.



En effet, les centres de loisirs sont venus plus nombreux et davantage d'établissements spécialisés ont souhaité des interventions des animateurs de la Maison du Parc sur 2023.

Les acteurs éducatifs recherchent davantage l'approche sensorielle, la reconnexion entre les enfants et la nature ; L'Espace Naturel Sensible et le jardin pédagogique s'y prêtent particulièrement.



Rendez-vous du Parc «Atelier familles» Maison du Parc - Carentan-les-Marais

En effet, une partie du jardin pédagogique est dédiée au bien-être dans la nature et les pratiques du dehors sont mises en avant par l'équipe d'animation.

Une volontaire en service civique a travaillé, avec l'équipe pédagogique de la Maison du Parc, sur l'aménagement du bas-jardin. Des animations ont été testées sur site, notamment avec des élèves de maternelles.

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs aura lieu au printemps 2024, soit en régie ou avec des prestataires extérieurs, voire dans le cadre de chantiers participatifs (cf. « Les Rendez-Vous du Parc »).



Croquis d'aménagement du bas-jardin réalisé par Candice Tissier - Maison du Parc - Carentan-les-Marais

En outre, la demande des établissements du second degré, notamment les lycées d'enseignement agricole et technologique, augmente d'année en d'année.

Le Parc s'organise dans ce sens et permet aux élèves de rencontrer ses chargés de mission, les élus et les professionnels pour bien comprendre les jeux d'acteurs et cerner les enjeux de ce territoire.

De nombreuses interventions ont été encadrées aux portes à flots du Pont de la Barquette, avec l'ASA des Bas-Fonds du Bassin de la Douve, pour sensibiliser les jeunes à la gestion de l'eau et les enjeux associés aux zones humides de notre territoire.

Concernant les collégiens, le Parc n'a pas accueilli de classes durant la Fête de la science (début octobre), le programme proposé se déroulant sur les Réserves Naturelles Nationales du territoire. Toutefois, le Parc était présent au village des sciences à Cherbourg-Octeville et a reçu plus de 400 scolaires du Nord-Cotentin (y compris des collèges du territoire du Parc) le vendredi et près de 3 000 personnes sur le week-end, essentiellement du public familial.

Éléments notables en 2023

Dans le cadre de 2 Territoires Éducatifs Ruraux (Territoires pilotes pour l'Éducation Nationale), le jumelage du collège Léon Gambetta de Carentan-les-Marais et des collèges de Liernais et Saulieu (PNR du Morvan) a pour projet de s'interroger sur « la relation Homme-Nature » autour de 3 sujets communs : la Faune, l'Arbre et l'Eau.

Les élèves de 5^{ème} de Carentan-les-Marais ont bénéficié d'animations sur l'année scolaire 2022-2023 et transmis leurs travaux à leurs homologues du Morvan, lesquels ont pris le relais sur l'année scolaire 2023-2024.

Fin mai 2024, les normands accueilleront leurs correspondants à la Maison du Parc.



Fête de la Science - Cherbourg-en-Cotentin



Classe-Parc - Visite chez David Villand Saint-Côme-du-Mont

Le Parc a lancé un groupe de travail « végétalisation des cours d'école » avec une quinzaine de partenaires (3 associations d'EEDD, CAUE 50, CD 50, DDTM 50, CMPP-CAMPS St-Lô Coutances, GRAINE Normandie, ANBDD, DSDEN 50 et Parc naturel régional Normandie-Maine) pour construire une journée technique à destination des collectivités et des acteurs éducatifs et intitulée « Renaturation des lieux éducatifs et abords » qui aura lieu le 17 avril 2024 à Pirou-Pont.

PAYSAGES ET URBANISME

AGIR DE FAÇON DURABLE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

CHIFFRES CLÉS

- 15 panneaux de signalisation routière acquis pour mieux appréhender le territoire.
- 1 remise en état d'équipements d'interprétation.
- 1 conception de plan d'interprétation.
- 1 mise à jour de panneau RIS.

AMÉNAGER DURABLEMENT

Les documents d'urbanisme en cours ont repris leurs travaux durant l'année 2023.

Les PLUI (s) du Nord du territoire et de Lessay finalisent les PADD et les zonages/règlements.

Saint-Lô Agglo a arrêté son projet en juin 2023 et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin a reporté la validation en conseil communautaire qui se déroulera en février 2024.

Le SCOT du Coutançais réalise son diagnostic de territoire. Le Parc s'est peu mobilisé, en raison du contexte de la révision de la Charte.

VALORISER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES

Le Parc dispose de plusieurs outils permettant de valoriser son patrimoine.

Il a mis en place un schéma directeur de signalisation et de signalétique qui permet d'affirmer sa présence et son identité sur le territoire. Ce schéma s'appuie sur la signalisation routière et sur la mise en place de panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.).



Panneau Relais d'Information Service Audouville-la-Hubert

En 2023, le Parc a fait l'acquisition de 15 panneaux de signalisation routière « Commune du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin » qui seront posés en 2024 et a mis à jour le plan du panneau R.I.S. d'Audouville-la-Hubert.

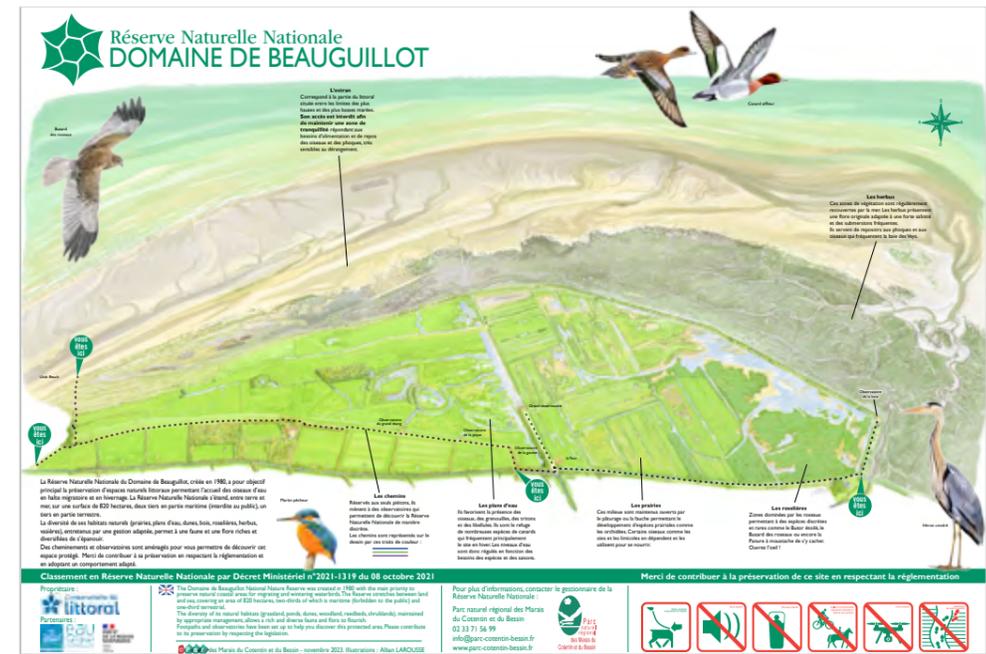
Le Parc naturel régional met en valeur et fait découvrir aux habitants du territoire et aux touristes de passage ses patrimoines remarquables par l'aménagement de sites et sentiers de découverte, en lien avec les acteurs locaux. Il accompagne techniquement les collectivités territoriales dans la mise en place de nouveaux projets et assure également un accompagnement financier et technique, à la remise en état des équipements existants.

En 2023, le Parc a réceptionné le nouveau dessin de la table de lecture située au hameau de Longuerac (Picauville) et qui sera renouvelée en 2024. Les nouveaux visuels des tables de lecture d'Auvers, de Liesville-sur-Douve et du Pont de la Barquette ont été commandés et seront posés en 2024.

Le Parc a également lancé le marché public portant sur le plan d'interprétation de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot. Les travaux sont échelonnés sur 2023 et 2024.

En 2023, le Parc a travaillé à la réalisation de toute la signalétique directionnelle de la Réserve et à la préparation des panneaux réglementaires et thématiques qui seront situés aux entrées de la Réserve.

Enfin, le Parc a remis en état quelques visuels du sentier d'interprétation de la Maison du Parc.



Panneau thématique - Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot Sainte-Marie-du-Mont

POURSUITE DE LA MOBILISATION POUR UNE MAITRISE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Le Code de l'Environnement, dans son chapitre Publicité, enseignes et pré-enseignes interdit, sauf mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP), la publicité sur le territoire du Parc.

Depuis sa création, le Parc accompagne activement les collectivités dans la maîtrise de la publicité sur leur territoire et contribue ainsi, à la qualité des paysages et du cadre de vie.

11 communes du Parc ont, entre 1996 et 2000, élaboré un RLP.

Le Parc leur donne un avis technique sur les demandes d'implantation de dispositifs publicitaires.

D'autre part, le Parc accompagne les communes n'ayant pas de RLP, dans la connaissance réglementaire et la démarche de dépose des dispositifs publicitaires en infraction avec la loi.

Enfin, le Parc répond aux demandes de conseils des entreprises du territoire et notamment, pour ce qui concerne leurs enseignes et assure un suivi de la réglementation.

CHIFFRES CLÉS

- 4 participations à des salons.
- 1 nouvelle brochure « Où voir les oiseaux ? » en 3 langues : français, anglais et néerlandais.
- 1 nouveau topo-guide de randonnée pédestre.
- 1 circuit de randonnée pédestre expertisé en vue de l'obtention du label de qualité de la FFRandonnée.

DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE ET DE LA VALORISATION DE LA RANDONNÉE

Dans le cadre de la valorisation de l'offre de randonnée, le Parc naturel régional a terminé le travail de réédition de son topo-guide de randonnée pédestre «Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin... à pied», composé de 33 promenades et randonnées et édité par la FFRandonnée. Le nouveau topo-guide a été publié en mai 2023.

Le Parc a également poursuivi la promotion de son site internet dédié à la randonnée : « Desmarais du Parc » sur le territoire du Parc, en effectuant une insertion publicitaire sur la carte de randonnée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ainsi qu'une insertion presse dans le supplément « Week-end en Normandie » de la Presse de la Manche.

Dans le cadre du développement de la qualité de l'offre de randonnée, le Parc a pris en charge la prestation d'expertise du circuit de Picauville valorisé dans son topo-guide de randonnée pédestre en vue de l'obtention du label de qualité de la FFRandonnée. De plus, le Parc a organisé deux

formations aux techniques du balisage de la randonnée pédestre. Elles ont été réalisées par FFRandonnée pour l'entreprise d'insertion de Carentan, l'ABEC, et les Ateliers thérapeutiques de la Glacière. Enfin, le Parc a participé au déploiement de la plateforme « Outdoorvision » portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux, qui a pour objectif de mieux quantifier et localiser les pratiques de sport de pleine nature.

D'autre part, le Parc a accompagné les collectivités territoriales dans le suivi de leurs études, dans la conception de leurs supports de communication, dans l'organisation des rencontres professionnelles, dans la définition des nouveaux parcours de randonnée à pied et à vélo et dans le suivi des besoins de signalétique des itinéraires.

PROMOTION DE LA DESTINATION «MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN»

Le Parc a poursuivi sa communication axée autour de « Marais blancs / Marais verts » en réalisant des insertions dans la presse locale, un affichage chez nos prestataires touristiques, mais aussi une promotion des animations réalisées par les offices de tourisme du territoire, nos partenaires et les guides naturalistes indépendants. Des pin's ont été créés, à l'effigie des mascottes réalisées en 2020 : une Sarcelle d'hiver pour représenter les marais blancs et une Cigogne blanche pour évoquer les marais verts. Ces pin's sont destinés à la promotion du territoire et des exemplaires sont également mis en vente à la boutique de la Maison du Parc.

Le Parc a pu être présent sur plusieurs salons, dont deux salons grand public : le salon du tourisme à Rennes en janvier et la Fêno avec les trois autres Parcs naturels régionaux normands. Localement, le Parc était présent à l'évènement « Faites du printemps » organisé à La Haye et à la Fête de la Biodiversité à Saint-Romphaire. Nous avons accueilli un voyage de presse pour le magazine Kaizen pour mettre en avant le slow tourisme sur le territoire et rencontrer les acteurs locaux pour parler du lien entre agriculture et marais blancs.

En tout début d'été, 6 rencontres avec les journalistes locaux et les élus ont été proposées chez les 6 hébergements marqués « Valeurs Parc ». L'occasion de mettre en avant leur hébergement et la marque « Valeurs Parc ».

Un travail de réflexion a été mené sur les brochures touristiques du Parc, pour les éditions 2024 de la carte de visite et du dépliant de la Maison du Parc, afin d'ajuster les quantités et le mode de diffusion.

DE FORTES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc poursuit l'animation du réseau touristique et travaille avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Le réseau des marqués ne s'est pas agrandi en 2023, mais des contacts sont pris pour le début d'année 2024. Des outils de promotion et de communication sont toujours en réflexion. Les hébergements marqués ont été équipés de matériels destinés à l'observation des oiseaux et de petits jeux, pour le public famille, autour de la biodiversité.

Dans le cadre de la marque « Valeurs Parc », des formations sont organisées par la Fédération des Parcs naturels

régionaux et une journée d'échanges a pu être proposée autour de la communication de la marque auprès de ses hôtes.

Le Parc des Marais a rencontré les campings du territoire pour échanger autour de leurs prestations, mais aussi leur présenter les différents outils mis à leur disposition. L'outil « Desmarais du Parc » a été présenté ainsi que les publications touristiques, le site internet...

Dans la continuité des actions menées en 2022, le Parc a travaillé avec le Comité Régional du Tourisme et les 3 autres Parcs naturels régionaux normands. Les quatre PNR normands intègrent ainsi le comité technique du tourisme responsable en Normandie.

Les quatre Parcs naturels régionaux normands se sont également rencontrés à plusieurs reprises pour échanger sur les actions, les pratiques et mener des projets communs.

Avec le service tourisme de Côte Ouest Centre Manche et le CPIE du Cotentin, le Parc poursuit le travail mené depuis plusieurs années pour construire un réseau d'acteurs touristiques autour du tourisme durable.

Le Parc continue aussi d'accompagner les porteurs de projets et de soutenir le lancement de nouvelles activités.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE ORNITHOLOGIQUE

Le projet de coopération « Leader » s'est poursuivi en 2023 mais, en parallèle, le Parc naturel régional développe d'autres actions de promotion pour promouvoir les Marais du Cotentin et du Bessin comme une destination de tourisme ornithologique. La fin d'année 2023 a été marquée par la rédaction des textes pour le futur site internet « Birding France » qui marquera la fin du projet de coopération « Leader » avec les 7 autres Parcs naturels régionaux français, mais le début d'une promotion nationale ciblée.

Le brochure «Où voir les oiseaux ? » est parue à la fin de l'été 2023. Éditée en trois langues (français, anglais et néerlandais), elle est disponible à l'accueil de la Maison du Parc et prochainement dans les offices de tourisme du territoire.

En 2023, le Parc est retourné au British Birdwatching Fair en Angleterre avec d'autres Parcs naturels régionaux français. Nouveauté en 2023, le Parc s'est aussi rendu au Festival international de la photographie animalière et de nature. L'objectif en participant à ce salon de 4 jours à Montier-en-Der (51) est de promouvoir le territoire auprès d'un public sensible à l'ornithologie et à la nature en général. Les contacts ont été très nombreux et très qualitatifs.

Le Parc va mener une réflexion sur l'organisation d'un évènement « oiseaux » sur le territoire pour le début d'année 2025.

LA MAISON DU PARC

Fin 2022, la Maison du Parc a adopté un nouveau rythme d'ouverture au public en basse saison. Après les vacances de la Toussaint, la Maison du Parc ferme ses portes à la visite, mais le parcours hivernal de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Marais des Ponts d'Ouve reste accessible (selon la blanchie) en accès gratuit, poursuivant ainsi en 2023, l'opération « l'hiver, c'est gratuit ». Le programme d'animations hivernales est maintenu. La Maison du Parc rouvre ses portes d'abord pendant les vacances de février, puis retrouve son complet fonctionnement lors de la saison touristique.

Tout au long de l'année 2023, ce sont 18 600 visiteurs qui ont été accueillis à la Maison du Parc, dont 14 800 ont accédé à l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve, en visite libre pour la plupart, mais aussi dans le cadre des nombreuses animations proposées dans le programme des Rendez-vous du Parc.

Chaque année, de mai à septembre, le parcours de 5,5 km de l'ENS est enrichi d'une nouvelle exposition de photos grand format (en 2023, exposition des photographes de l'association normande « Regards »).

L'exposition intérieure «Vivre dans le Parc en 2050» est prolongée.

En 2023, 2 526 scolaires ont été accueillis à la Maison du Parc et la majeure partie de ces groupes a bénéficié d'une visite accompagnée.

La Maison du Parc reste le lieu d'accueil privilégié pour la découverte des marais du Cotentin et du Bessin en toutes saisons, informant ses visiteurs sur les richesses de son territoire, les nombreuses possibilités de découverte (randonnées, ornithologie, animations) et toute son offre touristique.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

POUR UN TERRITOIRE SOBRE, RÉSILIENT ET SOLIDAIRE

CHIFFRES CLÉS

- 196 données pour suivre l'évolution des dates d'arrivée des Hirondelles et des Martinets.
- 10 985 km de haies plantées avec 12 805 plants.
- 15 ha plantés en agroforesterie, soit 574 arbres.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES COLLECTIVITÉS VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SENSIBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2023, plusieurs actions se sont réalisées dans le cadre du financement octroyé aux communes dans le cadre de l'appel à projets « Ma commune en transition », s'appuyant sur le fonds de transition énergétique, créé en 2019 avec la vente de Certificats d'Économie d'Énergie : vergers participatifs, jardins solidaires, soirées ciné-débats à Gorges et Rémilly-les-Marais, concertation avec les habitants quant au devenir de l'emblématique « café cousin » au cœur du bourg de Marchésieux, finalisation du schéma directeur cyclable à Carentan-les-Marais, construction des toilettes sèches à Sébeville, finalisation du « parc du jargon des oie » à Pirou.

L'enquête « Hirondelles et Martinets » a permis de récolter 196 données concernant le jour d'arrivée de ces oiseaux sur le territoire. L'analyse qui en a été faite ne montre pas d'arrivée précoce en 2023, hormis pour l'hirondelle de cheminée qui a été vue dès le 5 mars. Pour les autres oiseaux faisant l'objet de l'enquête, les dates d'arrivées se situent dans les moyennes depuis le début de l'enquête en 2011, sauf pour le Martinet, assez tardif cette année, signalé principalement à partir de début mai.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ET DES AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un accompagnement technique du STEVE (Service Territorial d'Entretien et de Valorisation de l'Environnement) est assuré : partenariat avec Haiecobois, organisation des missions d'entretien d'Espaces Naturels Sensibles, approvisionnement de la filière bois-énergie et de la filière terre en végétaux pour constituer les mélanges isolants expérimentaux (terre roseau, terre molinie, etc.).

Le Parc promeut activement le développement d'autres énergies renouvelables : l'éolien, la méthanisation pour les projets cohérents d'un point de vue énergétique et environnemental et le solaire photovoltaïque sur toiture.



Toiture solaire photovoltaïque (Gorges)

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PLANTATION DE HAIES

En 2023, le Parc naturel régional a mobilisé les crédits du Conseil départemental de la Manche à hauteur de 53 198,50 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Normandie « Travaux de Restauration de la Trame verte et bleue Normande », 81 218,66 € ont été sollicités. Ce montant représente une subvention de 80%, les bénéficiaires participant à hauteur de 20%. Au total, 12 805 arbres ont été plantés durant l'hiver 2022/2023.

Pour l'hiver 2023/2024, les projets en cours mobilisent un budget de 41 358 € du Conseil départemental de la Manche et 108 084,32 € de l'appel à projets Biodiversité « Programme Pluriannuel de Recomposition Bocagère sur 3 ans » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les missions sont les suivantes :

- Mise en place de systèmes agroforestiers pour répondre à différentes problématiques : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone, production de bois d'œuvre biodiversité ... ;
- Participer à l'élaboration du volet « Bocage » de la Trame verte et bleue de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche ;
- Expérimenter dans les plantations de nouvelles essences susceptibles de s'adapter au changement climatique. Assurer le suivi d'un observatoire de cette expérimentation ;
- Réaliser et participer aux publications et outils de communication en lien avec la mission ;
- Renseigner les bases de données proposées par le Parc naturel régional.



Haie sur talus - Auxais



Haie à plat - Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

COMMUNICATION

INFORMER DES ACTIVITÉS DU PARC

CHIFFRES CLÉS

- **Documentaires**
 - 1 documentaire 52 minutes pour **ARTE** : « Cotentin, des marais entre terre et mer ».
 - 1 projection en avant-première, le 26 novembre 2023 au **Festival « Les Éga-luantes »**.
- **Média**
 - 33 communiqués de presse diffusés.
 - 382 articles sortis dans la presse lo-cale, départementale, régionale et nationale dont 2 dans **Kaizen**, 2 dans **Patrimoine normand**, 1 dans **Voyage à l'Ouest**, 1 dans **Politis** et 1 dans **Le Monde**.
 - 1 reportage magazine Météo à la Carte de **France 3**.
 - 1 reportage Journal de 20h de **TF1**.
 - 1 reportage 19-20h de **France 3**.
 - 1 reportage Journal de 13h de **France 2**.
 - 1 reportage Journal 12-13h **France 3**.
 - 1 reportage Journal **BFM Normandie**.
 - 1 reportage pour L'Atelier Géminé, **Chaîne Youtube**.
 - 26 interviews radio sur **France Bleu Cotentin**, **Tendance Ouest** et **RCF**.
- **Réseaux sociaux et internet**
 - 76 000 connexions au **site internet**.
 - 5 321 abonnés **Facebook** (+7,4 %) et 232 publications.
 - 2 509 abonnés **Instagram** (+16,2 %) et 155 photos publiées.
 - 1 364 abonnés **Twitter** (- 1,4 %).
 - 2 170 abonnés **Linkedin** (+25,2%).
 - 391 abonnés **Youtube** (+13,6%) et 55 vidéos en ligne.

Si la communication est structurée autour des thématiques « marais blancs » et « marais verts », d'une charte graphique et d'outils numériques (site web, réseaux sociaux et newsletters) depuis 2020, l'année 2023 a demandé de prendre en compte la visibilité particulière en communication exigée par le projet de Charte 2025-2040. Les éléments graphiques créés à cette occasion accompagnent toutes les étapes de révision de la Charte et ont vocation à faire de même pour son déploiement en 2025.

LA NOTORIÉTÉ

En 2023, la campagne de communication «marais blancs» s'est poursuivie et celle sur les «marais verts» s'est développée. Un dossier de presse pour ces deux saisons structure les propositions aux médias. Des campagnes régulières de communication dans les médias autour des atouts de notre territoire : randonnée, patrimoine naturel et Maison du Parc ont également été mises en place cette année. Pour cette dernière, un visuel dessiné a été créé pour inscrire la notoriété du site dans la durée et auprès de nouveaux interlocuteurs. Il a été décliné en poster et en carte postale à partir du dépliant d'appel.

Les relations presse et média ont également contribué à donner plus de visibilité au territoire et aux actions du Parc. Ainsi avec France Bleu Cotentin, en plus des interventions régulières pour évoquer les animations proposées par le Parc, un partenariat a permis d'aborder une thématique « Parc » 1 fois par mois dans l'émission « C'est votre nature » pendant 1h, en direct. Un documentaire de 52 minutes sur notre territoire a été tourné et finalisé en 2023 pour ARTE. Il a été projeté en avant-première au Festival « Les Éga-luantes » à Carentan-les-Marais (diffusion en janvier et juin 2024). Depuis 2021, le Parc bénéficie régulièrement de reportages dans des médias nationaux. Le fonctionnement des marais (Kaizen, TF1, France 2 et France 3) et la Tourbière de Sèves (Le Monde, TF1 et France 3) ont été les deux thèmes traités principalement. Ces actions visent à augmenter notre notoriété, notre visibilité et améliorer notre image de territoire préservé mais dont la (re) connaissance doit se poursuivre.

LE NUMÉRIQUE ET L'IMPRIMÉ

Le site internet met à disposition en téléchargement tous les documents produits et des informations (actualités et pages). Une page spécifique pour la révision de la charte a été mise en place : #maraiscotentinbessin2040.

Pour faire connaître le territoire du Parc, mais également ses actions, avec des zooms en lien avec la révision de la charte, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X et LinkedIn) sont alimentés selon un planning éditorial. Il est articulé autour de 3 rubriques : « Nos espaces protégés », « Le saviez-vous ? » et « Idée de sortie ». Afin de diffuser une information plus ciblée, des newsletters ont été envoyées (élus, grand public, 2 réseaux Natura 2000 et réseau tourisme). Le rythme a été perturbé par des problèmes techniques. Les collections « papiers », pour s'inscrire dans une logique plus éco-responsable et économe, ont évolué : nouvelles maquettes pour les « les Rendez-vous du Parc » et le dépliant de la Maison du Parc. Les principes retenus seront poursuivis en 2024 et pleinement déployés avec la future charte. Pour cette dernière, de nombreux documents réglementaires ont été édités pour partager les connaissances et le contenu du projet. Une production graphique spécifique a été réalisée avec l'aide d'un prestataire extérieur.

En 2023, le service communication a créé de nombreux documents touristiques, administratifs et en direction de la presse.

Presse



Dossier de presse



Communiqués de presse

Évènements



Exposition participative



Marais blancs

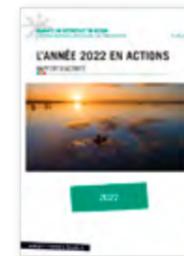


Les Envolees#3

Gouvernance



Carte de vœux



Rapport d'activité



Newsletter élus

Promotion spécifique



Insertion presse Promotion de la «destination Parc naturel régional»



Insertion presse Promotion de la Maison du Parc



Promotion des «marais verts» Vitrophanie Office de tourisme Saint-Lô Agglo

Valorisation des actions du Parc



Carte de visite



Où voir les oiseaux ? Promotion touristique



Animations Les Rendez-vous du Parc



Connaissances Fiches «Suivi de la colonie de phoques» - «Enquête Hironnelles et Martinets»

Dans les médias



Voyages à l'Ouest



Kaizen



Twitch



Presse locale



Les marais blancs



Les Rendez-vous du Parc

Pour en savoir plus +

vous pouvez télécharger l'intégralité de nos ressources depuis notre site internet,

WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN.FR

OBSERVATOIRE

SUIVRE ET COMPRENDRE

MISSION RÉVISION : ÉLABORATION DU PLAN DE PARC

Durant l'année 2022 et 2023, le Parc naturel régional a élaboré en interne le Plan de Parc pour la révision de la charte 2025-2040. Fruit d'un travail collaboratif entre élus et techniciens, ce document cartographique sert à représenter spatialement les objectifs de la charte du Parc sur son territoire.

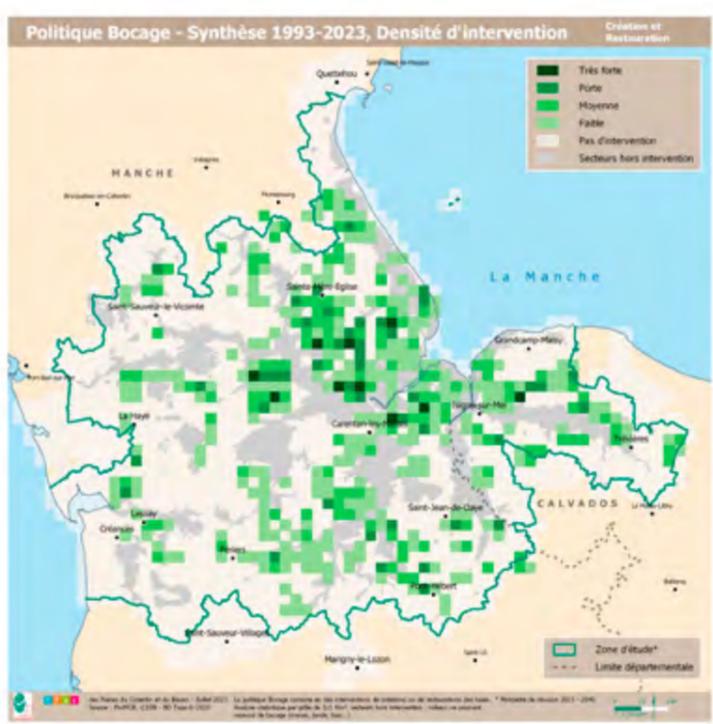
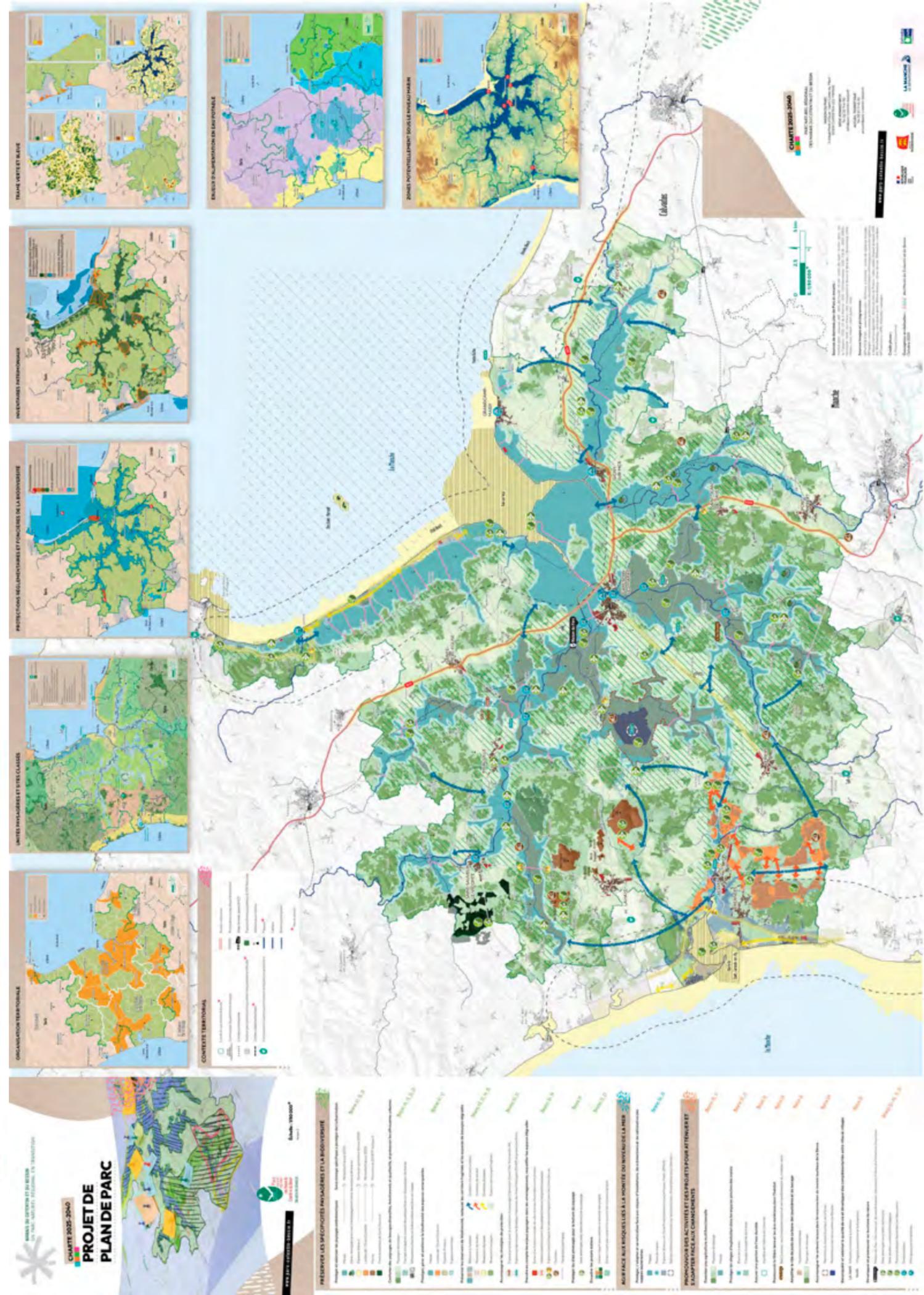
Le Plan de Parc de la Charte 2025-2040 est composé d'un plan principal, au 1/80 000e et de cartes thématiques qui permettent de représenter les enjeux spécifiques de notre territoire : protection et inventaires des patrimoines, continuités écologiques, unités paysagères, eaux d'alimentation en eaux potables, zones potentiellement sous le niveau marin et contexte administratif.

Afin d'accompagner l'équipe, cette mission a fait l'objet d'un appui de contrat de projet de 5 mois.

STAGE BOCAGE

Dans le cadre du suivi du bocage, le Parc naturel régional a accueilli un stagiaire, en partenariat avec l'Université de Géographie de Caen, afin de consolider les données bocage, analyser l'évolution du bocage entre les 4 millésimes (1946, 2000, 2010 et 2020) et réaliser un bilan de la politique bocage du Parc depuis son origine.

En seconde partie, ce stage a permis de compléter la connaissance sur les zones de marais en embocagement et de contribuer au rapport et Plan de Parc. En complément, un observatoire photographique a été initié avec des zones à enjeux.



ADMINISTRATION

RETOUR SUR LE BUDGET ET L'ORGANISATION

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (source : compte administratif 2023)

Les charges à caractère général sont en diminution de près de 30 %, du fait de la non réalisation d'études programmées en 2023, en particulier concernant la reconversion de la tourbière de Sèves (mise en œuvre du plan d'action agricole et étude hydro pédologique).

Les charges de personnel ont augmenté à cause de la revalorisation de la valeur du point d'indice et de la mise en œuvre du RIFSEEP. Néanmoins, du fait des temps partiels d'agents et du non recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments dont le financement était prévu au budget 2023, le taux de réalisation de cette ligne n'est que de 90 %.

Les charges de gestion courante ont également diminué grâce à la fin des versements effectués aux communes dans le cadre de « Ma commune en transition ».

Le taux de réalisation des recettes de dotations et participations est de 87 %, ce qui est un taux d'exécution plutôt élevé.

Les montants non perçus concernent des financements à recevoir en 2024, pour des actions finalisées en 2023, notamment sur l'appui à la mission de reconversion de la tourbière de Sèves, la contribution aux travaux d'aménagement à la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot et le programme « plantation de haies bocagères ».

Le budget de fonctionnement 2023

MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				Évolution
En €	2021	2022	2023	2022 / 2023
Charges Générales	779 155	1 052 899	750 600	-28,71 %
Charges de personnel	1 572 658	1 536 067	1 734 838	12,94 %
Charges de gestion courante	211 192	337 271	302 015	-10,45 %
Charges réelles financières	0	0	0	-
Charges réelles exceptionnelles	7 312	11 023	0	-100,00 %

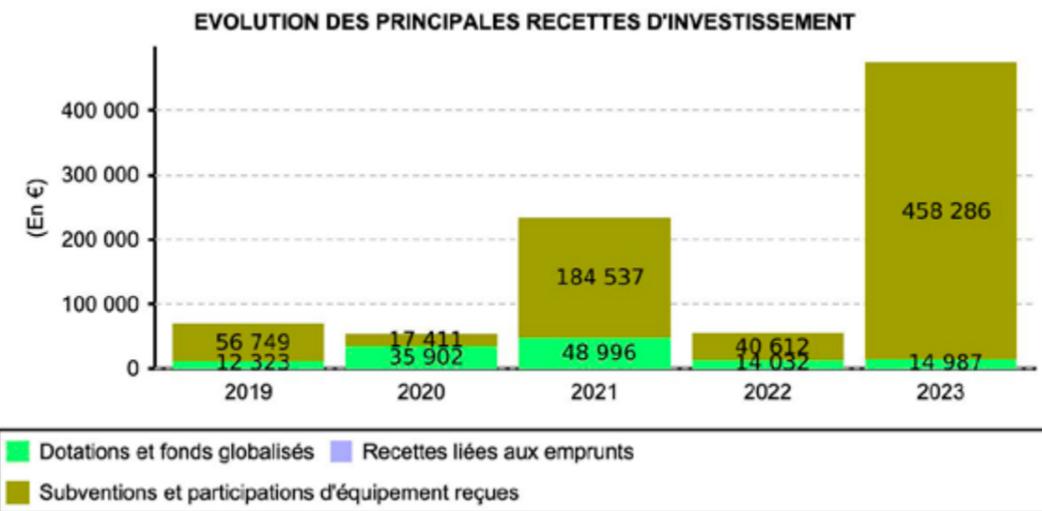
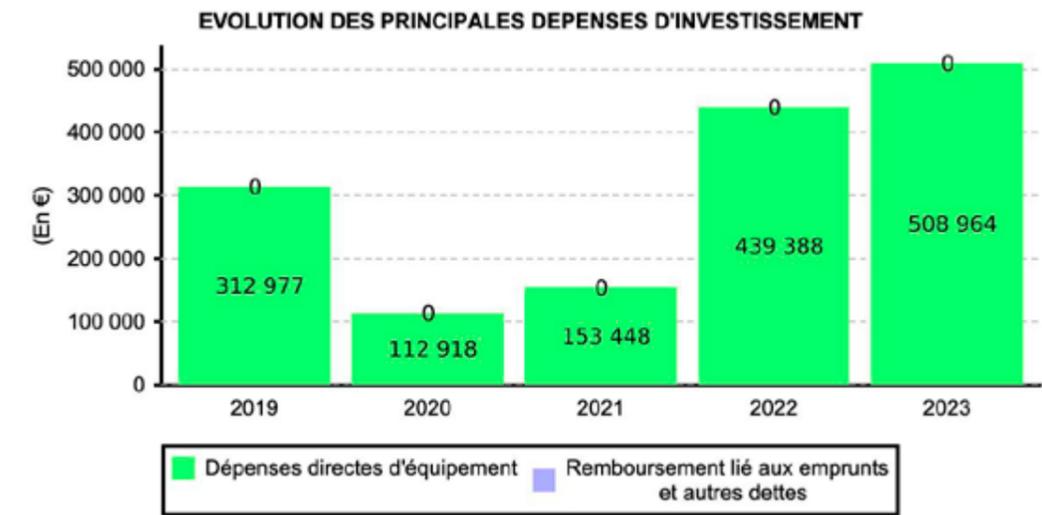
MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Évolution
En €	2021	2022	2023	2022 / 2023
Ressources Fiscales	0	0	0	-
Dotations et participations	3 039 393	2 450 737	2 834 899	15,68 %
Ventes et autres produits courants non financiers	67 848	81 404	76 962	-5,46 %
Produits réels financiers	3	3	4	19,11 %
Produits réels exceptionnels	38 191	5 673	0	-100,00 %

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023	
Ressources Fiscales	0,00 %
Dotations et participations	86,97 %
Produits courants	120,78 %
Produits financiers	0,00 %

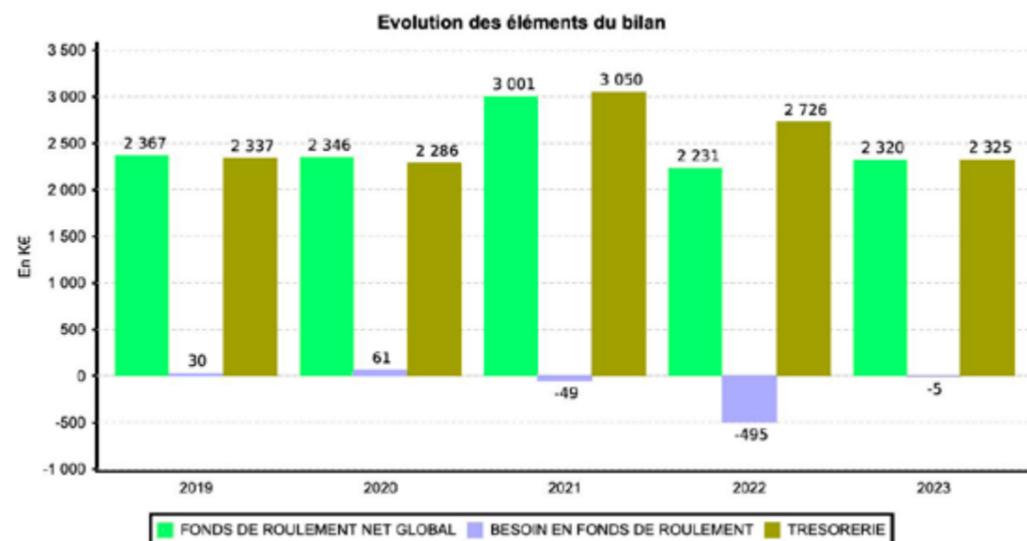
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement à 44 % reste faible. Il résulte principalement du statu quo, quant à l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc engagés en 2023, mais qui seront facturés en 2024. D'autre part, des investissements prévus dans le programme annuel d'activité n'ont pas été réalisés à hauteur des estimations (acquisitions informatiques, achats de matériels).

Le budget d'investissement 2023



Les subventions d'investissement atteignent 88 % du montant budgétisé grâce notamment, aux recettes perçues de l'État pour le financement des travaux d'accueil du public à la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot. L'emprunt prévu pour les travaux de rénovation de la Maison du Parc n'a pas été sollicité.



Une trésorerie qui reste confortable à 2 325 K€ à fin 2023 et qui se trouve pratiquement identique qu'en 2019, avec un endettement nul.

RESSOURCES HUMAINES : MOUVEMENTS ORGANISATIONNELS

• ARRIVÉES :

- Par voie de mutation :

- Ludivine GABET, conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, au 1^{er} octobre 2023.

- En contrat CDD :

- Anna FAION, chargée d'étude MAEC - 6 mois.

- Valentin LUCAS, chargé d'étude MAEC - 6 mois.

- Lucie DUFAY, chargée de mission « Natura 2000 », au 3 avril 2023, pour 3 ans.

- Inès ROBIOLLE, agent d'accueil touristique - 6 mois.

- Pauline LERAY, agent d'accueil touristique - 2,5 mois.

- Audrey GILBERT, gestionnaire ressources humaines, au 1^{er} juillet 2023, pour 3 ans.

- En contrat de projet :

- Killian BEURVILLE, animateur nature et chargé d'études naturalistes, au 1^{er} mars 2023.

• DÉPARTS :

- Marine CHRAPECKI, animatrice nature et chargée d'études naturalistes, au 28 février 2023.

- Jean-François ELDER, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2023.

- Anaïs BOITON, chargée d'accueil touristique et de projets, au 31 décembre 2023.

Afin de faire face à des besoins temporaires d'activités, le Parc naturel régional a eu recours :

- au service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Manche et a accueilli, au sein de ses équipes, 4 agents sur des périodes variables (appui à la réalisation du Plan de Parc ; agent d'entretien ; renfort ressources humaines ; inventariste).

Enfin, la structure a participé à la formation de 3 stagiaires de l'enseignement supérieur, de 4 stagiaires non rémunérés et de 2 services civiques.

VIE INSTITUTIONNELLE

Gouvernance

ACCUEIL DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE DU 6 AU 8 MARS 2023



Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a accueilli du 6 au 8 mars 2023, Michaël WEBER, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Éric BRUA, directeur.

Au programme :

Le lundi 6 mars : découverte de la côte est du Cotentin. Visite de la ferme de Pierre AUBRIL à Ravenoville, enjeux de l'adaptation des activités humaines au changement climatique dans le cadre du programme « Notre littoral... demain ? »

Le mardi 7 mars - en présence des présidents et directeurs des Parc naturels régionaux de Normandie : découverte des marais de la Douve, des portes à flots de la Barquette, de la Baie des Veys, visite des travaux d'aménagement de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot suivi d'un buffet du terroir et d'un accueil

presse, et visite de la tourbière de Sèves. En fin de journée, réunion du Bureau du Parc avec, à l'ordre du jour, la présentation du Budget.

Le mercredi 8 mars : visite de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie avec l'accueil d'une délégation franco-taïwanaise dans le cadre des rencontres de la biodiversité.

ACCUEIL DE HUBERT DE JEAN DE LA BATIE, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION NORMANDIE, ACCOMPAGNÉ D'UNE DÉLÉGATION DE SÉNATEURS ET D'ÉLUS LOCAUX À LA MAISON DU PARC

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a accueilli, le 17 juillet 2023 à la Maison du Parc, une quinzaine d'élus régionaux, départementaux, les sénateurs Philippe BAS et Béatrice GOSSELIN ainsi qu'Hubert DE JEAN DE LA BÂTIE, vice-président de la Région Normandie en charge de la transition environnementale et énergétique.

Denis LETAN, directeur, leur a présenté des projets soutenus par l'État et la Région Normandie qui seront portés dans les années à venir au travers de la charte du Parc à l'horizon 2040 : l'adaptation de la côte est du Cotentin au changement climatique dans le cadre de la démarche « Notre Littoral... Demain ? », les travaux d'aménagement de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux, le Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées, l'expérimentation d'un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes, l'éducation à l'environnement, Natura 2000 et la reconversion de la tourbière de Sèves.

En fin de matinée, la délégation s'est rendue au Boujamet, situé sur la commune de Houesville en présence des représentants locaux de la pêche et de la chasse pour visiter les marais et comprendre la gestion des sites Natura 2000.

La matinée s'est clôturée par un moment de convivialité autour d'un buffet composé de produits locaux.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PARTIELLE DU 16 OCTOBRE 2023 - RÉINSTALLATION PARTIELLE DU BUREAU PUIS ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DES 4 VICE-PRÉSIDENT(E)S

Le Conseil d'État a invalidé l'élection au Conseil départemental de la Manche de Françoise LEROSSIGNOL et de son binôme Damien FERREY. Françoise LEROSSIGNOL a démissionné de son mandat de conseillère départementale ainsi que de la présidence du Parc le 3 mars 2023.

L'intérim de la présidence du Parc naturel régional dans l'attente de la nomination par le Conseil départemental de la Manche d'un élu en remplacement de Françoise LEROSSIGNOL au Comité syndical a été assurée collégialement par les vice-présidents.

Suite à la démission au Comité syndical de Malika CHERRIÈRE (collège de la Région) et de Françoise LEROSSIGNOL (collège des départements), le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a dû réinstaller partiellement le Bureau le 16 octobre 2023, conformément à ses statuts modifiés le 25 mai 2021.

Après avoir présenté aux élus régionaux et départementaux le déroulement et les modalités d'élection, ils ont été répartis dans la salle afin que chaque collège procède à l'élection d'un de ses membres pour siéger au Bureau.

Ont été élus pour siéger au Bureau :

- Pour le collège de la Région : Pierre VOGT
- Pour le collège des départements : Hedwige COLLETTE

Le Bureau a ensuite élu son président et ses vice-président(e)s. Benoît FIDELIN (collège des départements), a été élu président du Parc.

Conformément à ses statuts modifiés en date du 25 mai 2021, le président du Parc naturel régional, émanant du Conseil départemental de la Manche, les vice-président(e)s restent inchangés : Pascal Marie, Patrick Thomines, Anne Hébert, Aurélien Marion.



Les élus du bureau du Parc naturel régional (de gauche à droite) : Pascal Marie (vice-président Région), Patrick Thomines (vice-président département), **Benoît Fidelin (président)**, Aurélien Marion (vice-président communes) et Anne Hébert (vice-présidente EPCI)

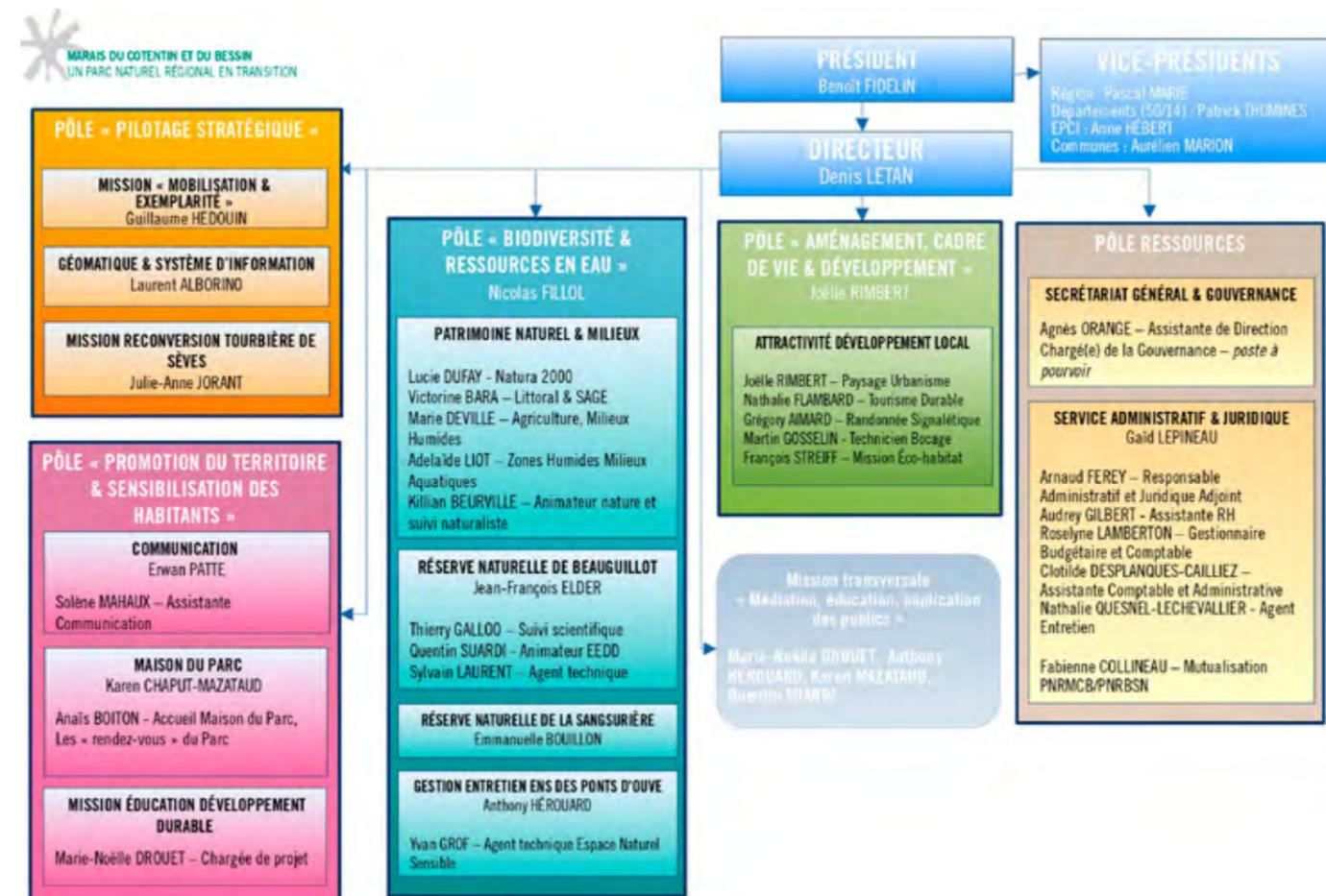
LE CONSEIL CITOYEN

Au 1^{er} janvier 2023, le Conseil citoyen est toujours composé de 21 membres. 12 personnes représentent les habitants et 8 personnes représentent les actions économiques et associatives.

Le samedi 25 novembre, les 21 membres étaient conviés à une matinée d'information et d'échanges. Le rendez-vous était donné à 9h30 à la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot (Sainte-Marie-du-Mont) où les participants, accompagnés par Quentin Suardi, animateur des Réserves, ont découvert le grand observatoire et la tour d'observation nouvellement aménagés. Vers 11h30, Guillaume Hédouin intervenait pour présenter la démarche du Labo-Parc, dont il est en charge, pendant environ 1 heure 30. Un déjeuner, composé de produits locaux et de saison, était ensuite offert aux membres présents permettant ainsi un temps de questions/réponses.



ORGANIGRAMME



© Pnr Marais du Cotentin et du Bessin - Juin 2024 - **Crédits photos** : C. Andrieux (p. 3) ; F. Fortin (p. 5) ; T. Houyel (p. 1) ; PnrMCB : G. Aimard (p. 22), V. Bara (p. 21), E. Bouillon (p. 6), M-N. Drouet (p. 4, 19 et 21), L. Dufay (p. 7 et 11), N.Fillol (p. 36), N. Flambard (p. 25), M. Gosselin (p. 27), G. Hédouin (couverture et p. 5), D. Letan (p. 26), A. Liot (p. 11, 13 et 14), E. Patte (p. 3 et 18).

Cartographie : PnrMCB - L. Alborino (Plan de Parc p. 31), A. Bulte (p. 8), T. Lemoigne (p. 30).

Imprimé en interne sur du papier 100 % recyclé.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Siège administratif

Tél. 02 33 71 61 90
info@parc-cotentin-bessin.fr

Accueil touristique

Tél. 02 33 71 65 30
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

